



Assemblée générale

Distr. générale
31 juillet 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 44 de l'ordre du jour provisoire*

Suite à donner aux résultats du Sommet du Millénaire

Application de la Déclaration du Millénaire adoptée par l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Dans ses résolutions 55/162 du 14 décembre 2000 et 56/95 du 14 décembre 2001, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport annuel sur les progrès réalisés par les organismes des Nations Unies et les États Membres dans l'application de la Déclaration du Millénaire.

Le présent rapport, qui est le premier de ces rapports annuels, porte principalement sur les engagements pris dans tous les chapitres de la Déclaration et sur les problèmes particulièrement marquants de l'année écoulée, faisant ressortir les points qui leur sont communs. Il contient une annexe statistique qui mesure les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs en matière de développement du Millénaire à partir de données de départ communes. Le rapport met également en relief les deux thèmes retenus pour l'année en cours : la prévention des conflits armés et le traitement et la prévention des principales maladies, notamment le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

* A/57/150.

** Le document a été présenté en retard aux services de conférence, sans la note explicative exigée par l'Assemblée générale, au paragraphe 8 de sa résolution 53/208 B, en cas de soumission tardive d'un rapport aux services de conférence.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Paix, sécurité et désarmement.....	4–37	3
III. Développement et élimination de la pauvreté : les objectifs du Millénaire en matière de développement.....	38–74	9
IV. Protéger notre environnement commun.....	75–81	17
V. Droits de l’homme, démocratie et bonne gouvernance.....	82–89	18
VI. Protéger les personnes vulnérables.....	90–99	19
VII. Répondre aux besoins particuliers de l’Afrique	100–108	21
VIII. Renforcer l’ONU	109–112	22
IX. Conclusions	113–114	23
Annexe		
Objectifs du Millénaire en matière de développement		25

I. Introduction

1. Dans ses résolutions 55/162 du 14 décembre 2000 et 56/95 du 14 décembre 2001, l'Assemblée générale m'a prié d'établir un rapport annuel sur les progrès réalisés par les organismes des Nations Unies et les États Membres dans l'application de la Déclaration du Millénaire.

2. Le présent rapport, qui est le premier de ces rapports annuels, porte principalement sur les engagements pris dans tous les chapitres de la Déclaration et sur les problèmes particulièrement marquants de l'année écoulée, en faisant ressortir les points qui leur sont communs. Il contient une annexe statistique qui mesure les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement à partir de données de départ communes. Le rapport met également en relief les deux thèmes retenus pour l'année en cours : la prévention des conflits armés et le traitement et la prévention des maladies, notamment le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose.

3. La Déclaration du Millénaire est l'expression de l'aspiration commune des États Membres de l'Organisation des Nations Unies à un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste dans lequel tous les êtres humains pourront vivre mieux dans un environnement plus sûr. Toutefois, les événements qui ont marqué l'année écoulée nous ont rappelé que, malgré quelques signes de progrès, la communauté internationale a beaucoup de chemin à parcourir pour réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration. À cette fin, nos espoirs reposent plus que jamais sur la capacité des États Membres de mener une action soutenue, à la fois individuellement et collectivement. Dans les paragraphes qui suivent, je décris les progrès que nous avons accomplis et ce qu'il faut faire pour continuer à progresser.

II. Paix, sécurité et désarmement

4. Les engagements pris dans la Déclaration du Millénaire dans les domaines de la paix, de la sécurité et du désarmement sont avant tout un acte de foi dans les possibilités qu'offre la coopération internationale. À ceux qui porteraient atteinte aux droits de l'homme, enfreindraient le droit international ou auraient recours à la violence pour parvenir à leurs fins, ces

engagements lancent un ferme avertissement : de tels actes ne seront plus tolérés.

5. Toutefois, presque un an exactement après l'adoption de la Déclaration, ce message a reçu une réponse provocatrice et effroyable. Les attentats terroristes commis le 11 septembre 2001 contre les États-Unis d'Amérique ont choqué le monde entier. Ces attentats se sont produits à un moment où la paix était déjà battue en brèche au Moyen-Orient, en Afghanistan, en Colombie et en Afrique centrale, entre autres. Depuis lors, les tensions se sont encore aggravées au Moyen-Orient, dans le sous-continent de l'Asie du Sud et ailleurs. Au lieu de progresser vers la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, il semble parfois que le monde s'enlise au contraire dans des conflits toujours plus nombreux.

6. Dans ce nouveau climat complexe et dangereux, il subsiste néanmoins des raisons autorisant à un optimisme prudent. Le 11 septembre 2001 a mis en lumière l'importance vitale des efforts multilatéraux pour maintenir la paix et la sécurité internationales, comme en témoigne peut-être la remise du prix Nobel de la paix à l'Organisation des Nations Unies.

7. Les événements du 11 septembre ont imprimé un nouvel élan aux « mesures concertées pour lutter contre le **terrorisme** international » que les États se sont engagés à prendre dans la Déclaration du Millénaire. Le terrorisme frappe non seulement ses victimes immédiates mais il s'attaque aussi aux valeurs fondamentales défendues par l'Organisation des Nations Unies. Il menace la souveraineté, la démocratie et les droits de l'homme, la primauté du droit et d'autres principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. L'Organisation a donc un intérêt vital et un rôle vital aussi dans la lutte contre le terrorisme en dissuadant les groupes mécontents de recourir au terrorisme comme moyen d'atteindre leurs objectifs, en privant les groupes ou particuliers des moyens de commettre des actes de terreur et en maintenant une vaste coopération internationale.

8. Pour que la communauté internationale puisse agir efficacement, il est essentiel non seulement d'empêcher le financement, la préparation et l'exécution d'actes de terrorisme mais aussi de comprendre et de chercher à améliorer les conditions qui lui donnent naissance. Le terrorisme n'est pas l'arme de tel ou tel groupe régional, culturel, religieux ou socioéconomique. C'est une stratégie ancienne que

l'on retrouve dans pratiquement toutes les sociétés et que les faibles et les marginalisés emploient souvent contre les puissants. S'il doit être universellement condamné, ses motivations doivent néanmoins être soigneusement analysées dans chaque contexte particulier.

9. Immédiatement après le 11 septembre, le Conseil de sécurité a adopté les résolutions 1368 (2001) et 1373 (2001), et l'Assemblée générale la résolution 56/1. En adoptant la résolution 1373 (2001) le 28 septembre 2001, le Conseil de sécurité a pour la première fois imposé des mesures obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte non pas contre un État, ses dirigeants, ressortissants ou produits mais contre les actes de terrorisme dans le monde entier et contre les terroristes eux-mêmes. Dans cette résolution, le Conseil de sécurité exhortait, en fait obligeait, les États Membres à prendre les mesures requises pour traduire en justice toutes personnes participant au financement, à l'organisation, à la préparation ou à la perpétration d'actes de terrorisme. À cette fin, il a créé le Comité contre le terrorisme et demandé aux États Membres de faire rapport sur les mesures qu'ils auraient prises pour donner suite à la résolution 1373 (2001). Au 18 juillet 2002, 167 rapports initiaux et 47 rapports complémentaires avaient été présentés et sont actuellement examinés en collaboration avec l'État concerné par les experts qui apportent leur concours au Comité. Ce dernier fournira une assistance technique aux organismes des Nations Unies et aux États pour faciliter l'application de la résolution 1373 (2001) du Conseil.

10. Un autre aspect important de l'action menée pour combattre le terrorisme concerne les travaux de l'Organisation des Nations Unies visant à mettre en place le cadre juridique requis pour sa prévention et sa répression. Au cours des 40 dernières années, de nombreux instruments juridiques ont été adoptés, venant s'ajouter à une jurisprudence déjà considérable dans ce domaine. Douze conventions internationales et une multitude d'instruments régionaux établissent des régimes communs pour lutter contre le terrorisme, y compris les procédures d'extradition, l'échange d'informations et la coopération policière et judiciaire. Il faut faire plus : par exemple, il reste encore à conclure une convention mondiale couvrant tous les aspects du terrorisme. Un grand nombre des 12 conventions ont besoin de signatures et de ratifications supplémentaires, comme c'est notamment

le cas de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme (1999)¹ et de la **Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée**² et ses trois protocoles³. Toutefois les instruments existants jettent une base solide pour poursuivre les travaux.

11. La lutte contre le terrorisme incombe en premier chef aux États Membres qui ont l'obligation primordiale d'empêcher que les conditions donnant naissance au terrorisme se développent à l'intérieur de leurs propres frontières. Cette obligation exige la prise d'initiatives allant au-delà de mesures visant expressément à combattre le terrorisme. Elle exige une attitude vigilante et un octroi des pouvoirs publics afin d'éviter le ressentiment, le mécontentement et les griefs des secteurs de la population qui, en désespoir de cause, pourraient se tourner vers le terrorisme. Elle nécessite que l'on mette fin au trafic d'armes illicites qui pourraient donner aux mécontents les moyens de perpétrer des actes de violence. L'Organisation des Nations Unies peut aider et aide les États Membres à s'acquitter de ces obligations grâce à la planification du développement et à la fourniture d'une assistance pour la prévention du crime et la lutte contre la drogue et par bien d'autres moyens.

12. L'Organisation des Nations Unies participe à la lutte contre la terreur d'une autre manière essentielle : elle fait office de garant de la Charte et des valeurs fondamentales qui y sont consacrées. Dans certains pays, les événements du 11 septembre ont malheureusement servi de prétexte pour restreindre l'exercice des droits de l'homme. Quelles que soient les circonstances, certains droits de l'homme doivent absolument être protégés. Les exigences de la lutte mondiale contre le terrorisme ne doivent jamais être acceptées comme excuse pour porter atteinte aux droits fondamentaux des individus ou des groupes. J'ai rappelé ce principe aux États Membres à plusieurs reprises et je continuerai à le faire. Il est indispensable que nous trouvions des moyens de tirer parti de cette nouvelle mobilisation de la communauté internationale *sans* compromettre les valeurs fondamentales consacrées dans la Charte. La Déclaration du Millénaire fournit précisément les directives dont nous avons besoin à cet égard.

13. Dans la Déclaration, les États Membres ont également décidé « d'accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies dans le maintien de la paix et de la sécurité en lui donnant les moyens et les

outils dont elle a besoin pour mieux assurer la prévention des conflits, le règlement pacifique des différends, le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction après les conflits ». J'examine les tâches associées à la prévention des conflits dans le chapitre consacré à cette question, le maintien et la consolidation de la paix étant abordés dans les paragraphes ci-après et, plus en détail dans mon prochain rapport annuel sur l'activité de l'Organisation.

14. Dans les domaines **du maintien et de la consolidation de la paix**, l'Organisation des Nations Unies a connu quelques véritables succès. L'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) a réussi à mettre en place des services gouvernementaux, des institutions et des services publics de base et a progressivement assuré la passation des pouvoirs aux dirigeants du Timor oriental. En septembre 2002, ce pays prendra sa place à l'Assemblée générale en tant que nouvel État Membre et l'Organisation des Nations Unies sera fière de l'accueillir.

15. En République fédérale de Yougoslavie, l'Organisation des Nations Unies a aussi joué un rôle important dans la passation progressive des pouvoirs aux institutions autonomes au Kosovo à la suite des élections législatives tenues en 2001. En Sierra Leone, l'Organisation a contribué à la stabilisation du pays en l'aidant à mener à bien le processus de désarmement, à réinsérer les ex-combattants, à tenir des élections nationales, à former les forces de police et à étendre l'autorité du Gouvernement à l'ensemble du pays.

16. L'Organisation des Nations Unies apporte aussi une contribution non négligeable au processus de transition en Afghanistan après la chute des Taliban, même si cette transition n'en est qu'à ses débuts et est compromise par la détérioration de la sécurité dans le nord et par le manque d'intérêt et de soutien de la communauté internationale. Qu'il s'agisse de l'action remarquable des organismes humanitaires qui ont continué à acheminer une aide aux civils même pendant les bombardements aériens les plus intenses lors de l'Opération Liberté immuable, ou du succès remporté par mon Représentant spécial qui a réussi à réunir les parties autour de la table de négociations à Bonn et les a aidés à se mettre d'accord sur les structures et un calendrier pour la transition, j'ai été extrêmement fier des efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies. La conclusion

récente de la Loya Jirga et le lancement de la deuxième phase de transition devraient permettre au peuple afghan de reprendre confiance dans son avenir pour la première fois depuis des décennies.

17. De façon plus générale, la mise en oeuvre des recommandations du rapport du Groupe d'experts sur les opérations de paix des Nations Unies (A/55/305-S/2000/809), dit rapport Brahimi, a renforcé concrètement la capacité des États Membres, du Secrétariat et du système des Nations Unies à planifier, déployer et gérer les opérations de paix à toutes les phases de leur cycle. Le Secrétariat s'est vu attribuer un montant appréciable de moyens supplémentaires pour le maintien de la paix, ce qui lui permettra notamment de déployer plus rapidement le matériel nécessaire la prochaine fois qu'une grande opération de maintien de la paix devra être organisée.

18. Il reste encore beaucoup à faire, bien sûr, pour améliorer notre capacité de maintenir et de consolider la paix dans le monde. Un soutien plus important des États Membres est notamment crucial pour accélérer le déploiement de personnel sur le terrain et pour aider l'ONU à fournir un appui logistique, une assistance technique et des services de formation aux organismes régionaux et sous-régionaux de maintien de la paix. Pour ses propres activités de désarmement, de démobilisation et de réinsertion des ex-combattants, y compris les enfants soldats, l'ONU a besoin de renforcer ses compétences techniques et ses mécanismes internes de coordination. Le fait que le Secrétariat ne dispose toujours pas d'une unité spécialisée dans la consolidation de la paix continue de faire obstacle à une meilleure planification et à une meilleure coordination de ses activités de consolidation de la paix, et ceci même s'il a élaboré et diffusé à l'échelle du système des Nations Unies un plan d'action pour un appui renforcé du Siège à la consolidation de la paix sur le terrain.

19. Les États Membres ont encore du travail à faire pour que leur appui aux activités de maintien et de consolidation de la paix des Nations Unies soit plus stable et plus régulier. Il y a à peine six mois, par exemple, la communauté internationale se promettait de ne pas renouveler l'erreur qu'elle avait faite lorsqu'elle avait abandonné le peuple afghan à lui-même, ce qui avait permis au mouvement Al-Qaida d'établir en Afghanistan les bases à partir desquelles il devait dresser les plans, recruter les auteurs et contrôler l'exécution de ses horribles attentats. Or, ces

promesses paraissent aujourd'hui de plus en plus vaines étant donné les difficultés que l'ONU et ses partenaires non gouvernementaux éprouvent actuellement à financer des programmes d'une importance vitale pour l'Afghanistan et à obtenir que les gouvernements donnent une suite effective à leurs annonces de contribution. J'espère que nous ne serons pas de ceux qui, pour avoir oublié les erreurs de l'histoire, se condamnent à les répéter, que ce soit en Afghanistan ou dans les nombreux autres pays dans lesquels l'ONU est actuellement engagée dans des actions de maintien et de consolidation de la paix.

20. En mai et juin 2002, le monde a assisté avec alarme à la montée des tensions entre l'Inde et le Pakistan. Cette crise, conjuguée aux signes manifestes, après les attentats terroristes du 11 septembre, de la possibilité d'un terrorisme nucléaire, chimique ou biologique, a mis plus que jamais en évidence l'importance d'**éliminer les armes de destruction massive**. Cela n'empêche pas, malheureusement, que les tendances actuelles ne soient guère encourageantes. Les dépenses militaires dans le monde dépassent désormais 800 milliards de dollars des États-Unis par an, et l'élimination des armes de destruction massive, et notamment des armes nucléaires, procède toujours lentement, avec pour résultat qu'il existe encore 30 000 armes nucléaires sur la planète. De son côté, le commerce des principaux armements **classiques** a légèrement diminué l'année dernière, mais ce léger progrès risque de ne pas durer, car de plus en plus d'États importent des matériels militaires.

21. On notera cependant avec satisfaction que les États-Unis et la Fédération de Russie ont mené à bien les réductions de leurs arsenaux nucléaires prévues par le Traité sur la réduction et la limitation des armements stratégiques offensifs (START I) en les ramenant à 6 000 ogives stratégiques de chaque côté. Le 24 mai 2002, ces deux pays ont signé un traité sur les réductions d'armes offensives stratégiques qui les engage à réduire le nombre de leurs ogives nucléaires stratégiques à des niveaux situés entre 1 700 et 2 200 au cours des 10 prochaines années. Il s'agit là du premier traité conclu entre la Fédération de Russie et les États-Unis depuis la signature du Traité sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (START II) en 1993⁴, et non seulement il renforce la confiance entre ces deux pays, mais encore il constitue un progrès important dans l'exécution des obligations qui leur incombent dans le

cadre du Traité de non-prolifération des armes nucléaires.

22. Ceci dit, ces deux pays et les autres États parties à ce traité ont encore beaucoup à faire pour traduire en actes concrets les conclusions de la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les préparatifs de la Conférence d'examen de 2005, qui ont commencé en avril 2002, leur offrent cependant une excellente occasion d'encourager l'application intégrale du Traité et de travailler à le rendre universel.

23. Le ferme soutien dont jouit le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires⁵ a été réaffirmé à la Conférence en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires qui s'est tenu en novembre 2001. Cependant, bien qu'il soit ouvert à la signature depuis cinq ans, cet instrument n'est toujours pas entré en vigueur. En attendant, il importe de faire observer un moratoire sur les explosions expérimentales d'armes nucléaires ainsi que sur les explosions nucléaires de toutes natures.

24. Les efforts déployés en vue de faire appliquer la Convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction se poursuivent⁶. Les 8,6 millions d'armes chimiques déclarées par les États-Unis, la Fédération de Russie, l'Inde et la République de Corée – qui se sont déclarés États parties détenteurs – ont été inventoriées et sont régulièrement réinspectées. Bien qu'il n'ait pas encore été possible de dégager un accord sur un protocole de vérification des armes biologiques, les États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction⁷ s'efforceront à nouveau en novembre 2002 de s'entendre sur un dispositif multilatéral permettant de renforcer l'interdiction des armes biologiques.

25. Enfin, la maîtrise et l'élimination des excédents d'armes et des armes légères constituent un domaine d'intervention crucial. À la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects qui s'est tenue en juillet 2001, les États Membres sont convenus d'adopter les textes législatifs et réglementaires et de mettre en place les procédures administratives nécessaires pour contrôler la fabrication, l'exportation, l'importation, le passage en

transit ou le retransfert des armes légères. En gros, il s'agit de faire en sorte que les États disposent des lois et institutions nécessaires pour empêcher la circulation illicite des armes et qu'ils aient les moyens juridiques et la volonté politique de traduire les contrevenants en justice. Entre-temps, l'ONU continue de soutenir des programmes nationaux de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et de diffuser des données sur les importations et les exportations d'armes de ce type.

Prévention des conflits armés

26. La prévention des conflits demeure une priorité souvent inaccessible mais toujours centrale de l'Organisation des Nations Unies. Comme je l'ai déjà souligné en d'autres occasions, il est quasiment impossible de citer des réalisations concrètes dans ce domaine, car il faudrait pour cela rendre compte d'événements qui ne se sont pas produits. De surcroît, dans les nombreuses situations dans lesquelles l'ONU et d'autres organismes mènent une discrète action préventive, le succès de cette action dépend précisément de sa discrétion. Je n'en estime pas moins que le travail effectué par l'ONU et ses partenaires dans des pays comme le Nigéria, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Myanmar et Chypre, pour n'en nommer que quelques-uns, a contribué à leur stabilité.

27. Par contre, chaque fois que l'ONU et ses partenaires ont échoué à prévenir un conflit, le monde entier a pu voir les conséquences – dévastatrices pour les victimes – de cet échec. Pour trop de gens dans le monde, l'idéal de paix proclamé dans la Charte et dans la Déclaration du Millénaire n'est précisément qu'un idéal. Il décrit quelque chose qui pourrait être mais qui n'est pas. Il révèle à quel point nous avons déçu les attentes des millions de gens qui vivent aujourd'hui dans des pays déchirés par les conflits, le sous-développement, les violations des droits de l'homme et l'absence de démocratie. Certaines communautés, voire des populations entières – comme en Bosnie, au Rwanda, au Libéria, en Sierra Leone, en République démocratique du Congo, en Colombie, en Afghanistan, en Israël, dans les territoires palestiniens occupés et dans de nombreux autres endroits dévastés par la guerre –, ont vécu et, dans certains cas, vivent encore une vie plus proche de l'état anarchique de la nature dépeint par Thomas Hobbes que des nobles aspirations incarnées par la Charte et la Déclaration du Millénaire.

28. Point n'est besoin de rappeler le coût de ces échecs. Il est énorme, non seulement à cause des millions de vie perdues et d'existences brisées, mais aussi à cause de l'effondrement des économies, des institutions et des perspectives d'avenir dont ces échecs s'accompagnent. Ainsi, au lieu d'être préservées du fléau de la guerre, des générations tout entières l'ont subi. Au cours des 12 derniers mois, loin de progresser vers la paix, nous semblons avoir essuyé plusieurs revers importants et inquiétants, avec la spirale toujours plus rapide de la violence, de l'amertume et du désespoir au Moyen-Orient, la montée des tensions entre l'Inde et le Pakistan, les offensives contre la paix en Colombie et au Libéria et les horribles attentats terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis.

29. À quoi est dû cet écart entre la vision et la réalité? Un proverbe chinois dit qu'il est difficile de trouver de quoi payer un médecin, mais qu'on trouve toujours de quoi payer un cercueil. Cela vaut, hélas, pour la prévention des conflits. Comme je l'ai dit dans mon récent **rapport sur la prévention des conflits armés** (A/55/985-S/2001/574 et Corr. 1), la communauté internationale montre une plus grande inclination et une plus grande aptitude à absorber le coût énorme des conflits qu'à mobiliser la volonté et la prévoyance nécessaires pour les prévenir.

30. Le défi qui se pose à nous est de renverser cette tendance. Nous devons non seulement reconnaître qu'il est souvent plus facile, généralement plus humain et toujours moins coûteux de prévenir un conflit que d'en gérer les tragiques conséquences une fois qu'il s'est déclaré, mais aussi conformer notre action à cette constatation. Comme je l'ai souligné dans le rapport susmentionné, la principale condition à remplir pour que puissent être tenues les promesses de la prévention est que les gouvernements concernés fassent preuve de la volonté politique nécessaire. C'est à eux qu'incombe la responsabilité première de la prévention. L'ONU peut aider de façon substantielle à éviter l'apparition ou la reprise d'un conflit armé, mais seulement si les autorités des pays concernés veulent elles-mêmes la paix.

31. Il n'est jamais dans l'intérêt d'un gouvernement représentatif et intègre de laisser des conflits latents s'envenimer sans réagir. Je dirai même plus, il appartient aux gouvernements de limiter les risques de conflit en adoptant des politiques générales équitables et en respectant les normes internationales en matière

de droits de l'homme et de droit humanitaire. **La souveraineté comporte la responsabilité fondamentale de protéger la sécurité physique ainsi que les droits civils, politiques, sociaux et culturels des citoyens.** Dans l'appui à fournir aux gouvernements nationaux, l'ONU, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, la société civile et les organismes du secteur privé ont chacun leur rôle à jouer.

32. Une deuxième condition à remplir pour combler le fossé entre vision et réalité est celle de la **capacité**. De nombreux États voudraient protéger leurs citoyens mais n'en ont pas les moyens. De nombreuses organisations régionales et organisations non gouvernementales voudraient jouer le rôle qui est le leur, mais ne sont pas équipées pour le faire. L'ONU elle-même a besoin d'une véritable capacité et de moyens pour réaliser tout son potentiel dans la prévention des conflits. De même que les systèmes nationaux de santé publique ne reposent pas exclusivement sur les urgences des hôpitaux mais effectuent des investissements substantiels dans l'acquisition des connaissances et des équipements nécessaires pour prévenir les maladies, de même le système international de gestion des conflits peut et doit investir dans des capacités de **prévention structurelle et opérationnelle** à tous les niveaux, tant local que national, tant régional qu'international et tant bilatéral que multilatéral.

33. Nous devons faire de la mise en place de capacités de prévention des conflits une véritable priorité au niveau local aussi bien qu'au niveau national. Cela implique notamment de susciter et d'encourager une société civile et des dispositifs et institutions qui facilitent le débat sur la place publique, le règlement pacifique des tensions, l'état de droit et une distribution équitable des ressources et des opportunités. La gestion des inégalités et de la diversité pose un défi particulier aux gouvernements nationaux. Pour relever ce défi, ils devraient, entre autres actions, mettre sur pied des mécanismes de protection des droits de l'homme et de règlement des différends. Soucieuse de mettre en oeuvre les recommandations de mon rapport sur la prévention des conflits, l'ONU a coopéré avec ses États Membres à toute une série de projets tendant à renforcer les compétences et les moyens d'action des fonctionnaires nationaux et de leurs interlocuteurs de la société civile. Les progrès réalisés sur ces fronts ne servent cependant pas à grand

chose s'ils ne s'accompagnent pas d'efforts en vue de réduire la corruption et de favoriser la bonne gouvernance.

34. De même, il ne suffit pas toujours de renforcer les capacités nationales de prévention, car le fait qu'un conflit soit bien ou mal géré dépend souvent du cadre régional et sous-régional dans lequel il se déroule. Trop souvent, en effet, les conflits à l'intérieur d'une sous-région débordent d'un pays vers un autre. Les organisations régionales sont souvent les mieux placées pour prévenir des conflits dans leur propre sphère d'influence et ont à leur disposition toute une gamme d'instruments de prévention des conflits. Ainsi, par exemple, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est privilégie l'intégration économique et le « dialogue discret », tandis que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe a remporté un certain nombre de succès grâce à ses mesures de confiance axées sur la question des minorités. Les consultations de haut niveau tenues tous les deux ans entre l'ONU et les organisations régionales ont permis aux participants d'étudier ensemble la prévention des conflits et la façon dont les organisations concernées pourraient mettre en commun leurs expériences et nouer des partenariats plus efficaces. L'ONU continue également d'aider les organisations régionales à s'équiper pour mieux s'acquitter de leurs responsabilités dans un domaine vital.

35. Sur le plan international, un grand nombre des recommandations formulées dans mon rapport sur la prévention des conflits concernait la question des capacités et des moyens. Je me félicite des débats qui ont eu lieu tant au sein du Conseil de sécurité qu'au sein de l'Assemblée générale et des résolutions encourageantes adoptées par ces deux organes suite à mon rapport. J'attends avec intérêt les nouvelles délibérations de l'Assemblée générale sur la question. Entre-temps, celles des recommandations du rapport qui relèvent de mon autorité sont en cours d'application. Ainsi, par exemple, les activités de planification du développement menées par l'ONU au niveau des pays prennent désormais la prévention des conflits en compte. La coordination dans ce domaine devient même mondiale, les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies joignant leurs efforts pour inscrire toutes leurs activités dans une perspective de prévention des conflits.

36. Pour prendre tous son sens, la prévention des conflits exige à la fois une vision et les moyens

financiers qui sont la traduction concrète de la volonté

politique. La vision est la chose du monde la mieux partagée, mais je ne saurais en dire autant des moyens. Il n'est jamais facile de payer dès aujourd'hui pour un résultat futur qui peut se matérialiser aussi bien que ne pas se matérialiser. Il n'est pas non plus facile pour les pays développés donateurs d'accorder toute l'attention qu'ils méritent aux problèmes qui couvent dans les pays en développement. Une fois déjà au moins on a commis l'erreur de ne pas reconnaître une menace contre la paix en n'y voyant qu'« une querelle dans un pays lointain entre des gens dont nous ne savons rien* ». Cette erreur a débouché sur la guerre qui a provoqué le plus de morts et le plus de destructions de l'histoire de l'humanité. Des ruines accumulées par cette guerre est née l'Organisation des Nations Unies, avec sa vision d'un avenir qui pouvait et devait être différent. Cette vision, cependant, ressemble souvent à un mirage, et il a fallu le 11 septembre 2001 pour nous rappeler brutalement et tragiquement ce qui arrive quand on se concentre sur les problèmes de l'ici et du maintenant au détriment des problèmes de l'ailleurs et du futur. Les événements du 11 septembre et leurs retombées mondiales continueront de guider notre action et d'habiter notre mémoire pendant longtemps encore.

37. J'espère que l'on tirera les justes leçons de l'expérience vécue le 11 septembre et que la vision d'un système international tout entier tendu vers une prévention effective et rapide des conflits deviendra enfin une réalité. Il est bien connu que les succès obtenus par la prévention des conflits sont difficiles à quantifier. Mais qu'une chose ne puisse être quantifiée ne veut pas dire qu'elle ne soit pas importante. Il y a péril à ignorer cet enseignement.

III. Développement et élimination de la pauvreté : les objectifs du Millénaire en matière de développement

38. Les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire traduisent la ferme volonté des responsables politiques du monde de délivrer leurs

* Neville Chamberlain, Premier Ministre du Royaume-Uni, dans un discours du 27 septembre 1938 sur la Tchécoslovaquie.

« semblables – hommes, femmes et enfants – de la misère, phénomène abject et déshumanisant », de « faire du droit au développement une réalité pour tous » et de « mettre l'humanité entière à l'abri du besoin ». Comme jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité, nous nous trouvons aux prises avec une division du monde entre riches et pauvres. Environ un sixième de l'humanité a atteint des niveaux de bien-être inimaginables il y a encore quelques décennies. Dans le même temps, un autre sixième de la planète doit lutter pour assurer sa survie quotidienne, dans une épreuve de vie ou de mort contre la maladie, la faim et les catastrophes naturelles. Entre ces deux groupes vivent dans les pays en développement 4 milliards d'habitants qui, tout en ne se trouvant plus au bord du précipice, sont encore loin de bénéficier de la sécurité, des possibilités et du bien-être matériel que connaissent les populations du monde développé.

39. Dans la conjoncture actuelle, les perspectives qui se dessinent concernant la réalisation des objectifs du Millénaire sont très contrastées, des disparités marquées apparaissant entre les régions et au sein de ces entités. En Asie de l'Est et dans certaines zones de l'Asie du Sud, les années qui viennent de s'écouler ont vu des avancées qui, si elles se poursuivaient, permettraient d'atteindre une bonne partie sinon la totalité des objectifs. Par contre, l'Amérique latine progresse lentement, tandis qu'une grande partie de l'Afrique subsaharienne et de grandes zones de l'Asie centrale n'avancent guère, quand elles ne régressent pas tragiquement.

40. D'une manière générale, la **pauvreté monétaire extrême** (définie par rapport au seuil de 1 dollar par jour) a été ramenée d'environ 29 % de la population des pays en développement en 1990 à 23 % en 1999 (voir annexe), ce qui rapproche ces derniers de l'objectif consistant à réduire de moitié la pauvreté à l'échéance de 2015. Toutefois, ces chiffres sont surtout le fait des progrès notables accomplis dans une région. L'estimation globale cache des disparités considérables et préoccupantes. Si, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, la pauvreté extrême a reculé d'environ 50 % – de 28 % en 1990 à 14 % en 1999 –, toutes les autres régions n'atteignent pas l'objectif fixé. En Afrique subsaharienne, où quelque 300 millions de personnes vivaient dans la pauvreté absolue en 1999, le taux de pauvreté n'avait guère diminué au cours de la décennie qui avait précédé cette date. Les progrès ont été plus rapides en Asie du Sud, sans toutefois connaître un

rythme suffisant pour atteindre l'objectif fixé pour 2015.

41. Les progrès accomplis dans la réalisation des autres objectifs du Millénaire sont également contrastés. L'Asie de l'Est a remarquablement réussi à réduire la proportion des personnes souffrant de la **faim**, alors qu'en Afrique le taux de malnutrition n'a guère évolué. On estime en fait que le nombre de personnes sous-alimentées en Afrique a progressé de 27 millions au cours des années 90. Presque toutes les régions ont enregistré des progrès dans la mise en place de l'**enseignement primaire pour tous**. Cependant, là encore, du fait de la lenteur des progrès enregistrés dans de nombreux pays en développement – ainsi, l'Afrique subsaharienne, partie du niveau le plus bas des taux nets de scolarisation, évolue lentement –, il ne devrait pas être possible d'atteindre les objectifs fixés en matière d'éducation pour 2015. Qui plus est, les **inégalités entre les sexes** à tous les niveaux de l'éducation continuent d'entraver le développement économique et la justice sociale. Ce volet revêt une importance particulière puisque les pays qui reconnaissent les droits des femmes non seulement se montrent respectueux de la dignité humaine que nous partageons tous mais aussi peuvent doubler leurs capacités dans la mesure où ils tirent parti des énergies et de la contribution de l'autre moitié de la population. Fort heureusement, le monde a accompli des progrès dans le domaine de l'accès des femmes aux emplois salariés. Cela étant, la parité entre les sexes dans la vie politique, au moins telle qu'en atteste la représentation parlementaire, est encore loin d'être une réalité. Aucun pays n'a encore réalisé la parité et 10 pays seulement ont atteint ou dépassé l'objectif de 30 % préconisé par le Conseil économique et social en 1990.

42. Les statistiques relatives à la **mortalité juvénile** sont les plus alarmantes. Des millions d'enfants continuent de mourir chaque année, faute de soins de santé, d'une eau salubre, d'un environnement intérieur sain ou d'une alimentation adéquate. Alors que le monde s'est engagé à réduire la mortalité juvénile des deux tiers entre 1990 et 2015, la tendance actuelle ne laisse entrevoir qu'une réduction d'un quart. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans varie de 4 pour 1 000 naissances vivantes dans certains pays à plus de 300 pour 1 000 dans d'autres. Si presque tous les pays ont enregistré quelques progrès en matière de réduction de la mortalité juvénile, entre 1990 et 1999, en Afrique,

le taux de mortalité juvénile particulièrement élevés n'ont pratiquement pas changé, résultat de la résurgence du paludisme et des conséquences directes et indirectes des pandémies interdépendantes du sida et de la tuberculose. La situation est aussi dramatique en ce qui concerne la **mortalité maternelle**, l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud-Est, qui présentent les taux les plus élevés, ne progressant pas suffisamment pour atteindre l'objectif fixé pour 2015.

43. Au cours de la décennie écoulée, le bilan du développement social et économique a été mitigé pour les **petits États insulaires en développement**, qui sont restés vulnérables, notamment sur le plan écologique. Ces États ont reçu un volume moindre d'aide publique au développement, en pourcentage du revenu national, mais beaucoup ont réussi à y remédier en diversifiant leur économie, grâce à une ouverture vers le tourisme, la banque et l'industrie légère. Les 24 **États enclavés** n'ont malheureusement pas enregistré d'aussi bons résultats. Ils ont eux aussi vu baisser l'aide publique au développement, en pourcentage du revenu national, et les 15 pays pour lesquels on dispose de données ont également enregistré une diminution du revenu réel par habitant.

44. Bien qu'une bonne partie du monde en développement, notamment en dehors de l'Asie de l'Est, n'ait pas atteint les objectifs du Millénaire, notre préoccupation la plus immédiate va aux plus pauvres parmi les pauvres. Des centaines de millions de pauvres, particulièrement en Afrique subsaharienne mais aussi dans certaines zones de l'Asie et de l'Amérique latine, se retrouvent pris au piège de la pauvreté : celle-ci est à l'origine de la maladie, de la malnutrition, du travail des enfants, des conflits et des catastrophes naturelles qui, à leur tour, aggravent la pauvreté. Au vu des résultats encourageants relevés en Asie et ailleurs, certains observateurs optimistes pourraient faire valoir que les pauvres pourront s'occuper d'eux-mêmes s'ils mettent de l'ordre dans la gestion de leurs affaires. Hélas, beaucoup en sont empêchés par des facteurs tout à fait indépendants de leur volonté.

45. À 13 années de l'échéance fixée, pratiquement toutes les régions du monde peuvent encore atteindre la plupart sinon la totalité des objectifs. Cela étant, le principal enseignement qu'a livré la décennie écoulée est que la réussite ne se produira pas d'elle-même. On ne peut compter ni sur un système de pilotage automatique, ni sur une magie des marchés, ni sur une

marée montante de l'économie mondiale, pour atteindre les objectifs fixés pour 2015. Ceux-ci ne pourront être atteints que si des conditions économiques adéquates existent aux échelons national et international et si les ressources financières nécessaires sont mobilisées. Une action plus soutenue est attendue de toutes les parties prenantes, appelées à oeuvrer ensemble au sein d'un véritable partenariat mondial dans lequel tous les partenaires doivent assumer des responsabilités et des engagements mutuels. Cette exigence a été reconnue implicitement dans le mandat relatif aux négociations commerciales, adopté à la **quatrième session de la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce**, qui s'est tenue à Doha en novembre 2001, et explicitement dans le Consensus de Monterrey, adopté lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui s'est tenue à Monterrey (Mexique), en mars 2002. Ces deux accords montrent bien que, par rapport à un passé récent, le développement occupe une place plus importante dans les préoccupations des pays développés.

46. Le mandat de Doha a jeté les bases d'un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales au cours duquel les préoccupations des pays en développement et leur participation au système commercial multilatéral devraient, pour la première fois, devenir prioritaires. La communauté internationale devra encore parcourir un long chemin pour assurer la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, équitable et non discriminatoire. La mise en oeuvre du mandat de Doha devrait désormais permettre aux pays en développement de tirer davantage parti du système commercial international.

47. La **Conférence internationale sur le financement du développement** a abouti à un consensus sur les politiques nécessaires à la mobilisation des ressources nationales et internationales et sur la nécessité de relever le volume et la qualité de l'aide, tout en améliorant la cohérence des systèmes monétaire, financier et commercial. S'ils s'acquittent des engagements pris à Doha et à Monterrey, les pays donateurs ne reprendront plus d'une main ce qu'ils donnent aux pays en développement de l'autre.

48. Le Consensus de Monterrey donne acte du fait que les pays en développement sont responsables au premier chef de leur propre développement et que la

bonne gouvernance et une stratégie économique propice au développement revêtent une importance toute particulière. Il réaffirme aussi la nécessité de créer un environnement économique favorable à l'investissement privé et à la croissance économique. Il faut, pour ce faire, instaurer un climat économique qui permette aux économies nationales d'attirer des investissements responsables et à long terme et de promouvoir l'innovation, l'esprit d'entreprise et les nouvelles industries, y compris dans le domaine de l'information et des communications, afin que les pays les plus pauvres puissent entamer une diversification qui leur permette de sortir du cadre restreint des produits de base qui constituent l'essentiel de leurs exportations. Les pays en développement devront aussi consentir des investissements substantiels – dans la plupart des cas, beaucoup plus importants que par le passé – en vue de répondre aux nécessités de base que constituent la santé, l'alimentation, la scolarisation, l'accès aux services de base tels que l'eau et l'assainissement, l'égalité entre les sexes et la préservation de l'environnement. La santé, l'éducation, l'alimentation, l'eau, l'assainissement et la préservation de l'environnement ne sont pas des éléments à minimiser dans un budget ni un luxe que l'on peut remettre à plus tard, lorsque l'économie sera florissante. Ce sont au contraire des investissements indispensables que chaque société doit réaliser aujourd'hui pour son avenir économique, à savoir la capacité de ses enfants à devenir des membres productifs de l'économie mondiale.

49. Les pays en développement prennent très au sérieux ces responsabilités. C'est le cas de l'Afrique, avec le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Cela étant, les efforts les plus louables que déploieront les pays en développement pour mettre un terme au cycle de la pauvreté, de l'ignorance, de la maladie, de la violence et de la dégradation de l'environnement ne suffiront guère à la tâche s'ils ne bénéficient pas de l'appui de la communauté internationale. C'est là que se situe l'autre volet du partenariat.

50. La réalisation d'un certain nombre d'engagements pris à Monterrey devrait permettre d'entamer enfin l'inversion du long mouvement de baisse de l'aide publique au développement. Cette dernière a diminué pendant environ deux décennies en pourcentage du produit national brut (PNB), atteignant son niveau le plus bas – 0,22 % – en 1997, puis à

nouveau, fort regrettablement, en 2001, année où l'enveloppe s'est limitée à 51 milliards de dollars. En 2001, cinq pays seulement ont atteint l'objectif de 0,7 % du PNB, le Danemark atteignant même le taux de 1 %, tandis que l'aide de certains pays se limitait à 0,1 %. Les annonces faites à Monterrey devraient se traduire par une augmentation d'au moins 12 milliards de dollars par an à l'échéance de 2006. Il s'agit là d'une importante évolution, mais elle n'atteint pas les 50 milliards de dollars supplémentaires qui permettraient véritablement aux pays en développement de réaliser les objectifs du Millénaire en matière de développement.

51. La réalisation du huitième objectif de développement du Millénaire – **un partenariat mondial pour le développement** – exigera la recherche de moyens nouveaux permettant, grâce aux **apports de la science et de la technologie**, de faire face aux conditions que doivent affronter les plus pauvres parmi les pauvres. Les pays riches et les pays pauvres doivent rechercher ensemble des solutions nouvelles aux problèmes de la santé, de l'alimentation et de l'environnement qui enferment des centaines de millions de personnes dans le piège de la pauvreté. Dans certains cas, il s'agira d'utiliser plus efficacement les techniques existantes – par exemple, en veillant à ce que les systèmes de santé des pays pauvres puissent bénéficier des médicaments nécessaires à la lutte contre le sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies mortelles. Il existe cependant de nombreux obstacles – tels que les conditions climatiques et écologiques auxquelles les agriculteurs africains doivent faire face – que les techniques actuelles ne permettent pas de surmonter de manière satisfaisante. Il faudra, dans ces cas, faire appel à de nouvelles techniques découlant des avancées scientifiques les plus récentes – par exemple la mise au point de nouvelles semences et de nouvelles stratégies agricoles autorisant des cultures plus robustes, plus résistantes à la sécheresse et plus productives, tout en améliorant la productivité des sols. Grâce à un meilleur rendement des cultures, on peut ralentir le déboisement inquiétant des régions tropicales, puisque les agriculteurs ne seront plus obligés d'étendre leurs cultures à des terres de plus en plus marginales pour compenser la perte de fertilité des sols des zones traditionnelles de culture. D'autre part, les avancées impressionnantes des sciences biomédicales laissent entrevoir la mise au point de nouveaux médicaments et de nouveaux vaccins contre le paludisme, la tuberculose et le sida.

52. En faisant appel à diverses modalités d'intervention, les pays développés devront aider à combler le déficit financier qui compromet actuellement l'instauration de services de base tels que les soins de santé, l'éducation pour tous, une alimentation appropriée et la préservation des écosystèmes. Les déficits de financement sont considérables lorsqu'on les compare aux revenus des bénéficiaires potentiels mais restent très modestes par rapport aux revenus des donateurs potentiels. De fait, selon toutes les estimations, les objectifs susmentionnés pourraient être atteints grâce à la mobilisation de l'enveloppe de 0,7 % du PNB que les pays à revenu élevé se sont engagés à consacrer à l'aide au développement.

53. Des initiatives ont été prises, à l'échelle internationale, pour rendre les niveaux de la dette plus soutenables et pour éviter qu'elle ne freine le développement. L'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a déjà permis d'alléger d'un montant de 41 milliards de dollars la dette de 26 pays. Cependant, entre la fin de 2000 et début avril 2002, quatre autres pays seulement avaient atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative – c'est-à-dire le moment où se déterminent l'éligibilité d'un pays et le montant de l'allègement de sa dette et où le pays commence à bénéficier des allègements. Par ailleurs, à la fin avril 2002, cinq pays seulement avaient atteint le point d'achèvement, à savoir le moment où le reste des allègements annoncés est accordé sans condition et de manière irrévocable. Des mesures supplémentaires devront être prises pour permettre aux pays d'accéder le plus rapidement à l'allègement total de leur dette. D'autre part, le récent ralentissement de l'économie mondiale et la baisse des prix des produits de base ont accru le volume de la dette à alléger pour atteindre des niveaux d'endettement soutenables. L'on devra faire preuve d'une plus grande souplesse pour prendre en compte ces facteurs et réduire la dette à des niveaux soutenables. L'initiative est déjà menacée par le faible niveau du financement du Fonds fiduciaire en faveur des pays pauvres très endettés et la communauté internationale devra consentir des efforts supplémentaires pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en oeuvre intégrale de l'Initiative.

54. À court terme, cependant, et pour la plupart des pays en développement, la réalisation des objectifs de développement du Millénaire s'est trouvée compromise par la récession la plus importante et la plus inattendue

que l'économie mondiale ait connue au cours de la décennie écoulée et les perspectives sont encore assombries par les prévisions selon lesquelles la reprise sera lente – les pays en développement restant à la traîne.

55. À l'échelon national, la lenteur de la croissance incite au renforcement du protectionnisme, ce qui pourrait aggraver la situation. Il importe que la volonté politique manifestée à Doha ne se dissipe pas. Malheureusement, les signaux émanant de certains pays développés en 2002 ne sont pas encourageants. Le programme de développement de Doha ne doit pas être compromis par l'adoption de mesures protectionnistes, qu'il s'agisse de barrières aux importations ou de subventions versées aux producteurs nationaux. Les pays développés doivent respecter les principes du marché qu'ils prêchent si éloquemment aux pauvres. S'ils continuent à dresser des barrières contre certains produits tels que les textiles et les vêtements en provenance des pays à faible revenu, en ôtant à ces derniers la possibilité d'exporter des produits et des services nouveaux et concurrentiels, s'ils continuent à consacrer 1 milliard de dollars par jour aux subventions agricoles, ce qui exclut des marchés mondiaux les exportations agricoles des pays pauvres par le biais des prix, et s'ils consacrent un volume moindre de l'argent de leurs contribuables à l'aide publique au développement, alors les pauvres resteront pris au piège de la pauvreté et les espoirs de voir se réaliser les objectifs de développement du Millénaire s'envoleront en fumée.

56. J'ai engagé, au sein du système des Nations Unies, une campagne du millénaire, qui vise à sensibiliser les esprits, partout dans le monde, au caractère prioritaire des objectifs du Millénaire et à faire de ces objectifs le point de mire de toutes les interventions. Dans le cadre de cette campagne, le Projet du millénaire s'appuiera sur un réseau mondial de compétences, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, en vue de l'identification des stratégies susceptibles d'assurer au mieux la réussite. J'espère sincèrement que cette initiative nous incitera tous à faire preuve de plus de détermination et de créativité, dans cette démarche décisive qui consiste à faire en sorte que le progrès économique profite aux pauvres comme aux riches. Le présent rapport n'est qu'une première étape de ce processus.

Lutter contre les maladies pour atteindre les objectifs du Millénaire en matière de développement

57. Les maladies infectieuses continuent d'annuler les acquis du développement partout dans le monde, en réduisant l'espérance de vie et en diminuant la productivité et les revenus. En adoptant la Déclaration du Millénaire, 189 chefs d'État ont décidé d'arrêter la propagation du VIH/sida, du paludisme et d'autres grandes maladies d'ici à 2015. Un an plus tard, les États Membres ont réaffirmé leur volonté de lutter contre le VIH/sida en adoptant à l'unanimité, à la vingt-sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenue en juin 2001, la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida (résolution S-26/2 de l'Assemblée, annexe). La hardiesse et l'envergure de la Déclaration illustrent à la fois le fait que l'ampleur des dévastations causées par le sida est désormais reconnue au niveau mondial et la conviction qu'il est possible de faire reculer cette maladie par des politiques nationales renforcées et une action mondiale intensifiée.

58. En décembre 2001, 40 millions de personnes dans le monde étaient porteuses du virus et le nombre de victimes du sida avait atteint 20 millions. Si quelques pays ont pu, dans une certaine mesure, endiguer voire faire reculer l'épidémie, la situation dans le monde demeure accablante. En 2001, il y a eu 5 millions de nouveaux cas de séropositivité et 3 millions de personnes sont décédées des suites de la maladie. L'Afrique subsaharienne demeure la région la plus touchée par l'épidémie et concentre, avec 28 millions de personnes séropositives et près de 80 % des décès liés au sida, ainsi que la plupart des nouveaux cas apparus en 2001. La situation est critique également dans les Caraïbes, qui enregistrent le deuxième taux le plus élevé pour ce qui est de la prévalence du VIH dans la population adulte; en Asie et dans le Pacifique, où des poussées localisées dangereuses de l'épidémie menacent de se propager à grande échelle dans certains des pays les plus peuplés de la planète; et en Europe orientale et en Asie centrale, régions où l'épidémie connaît la plus forte progression actuellement. Malgré la progression rapide de l'épidémie, les programmes de prévention du VIH n'atteignent pas moins de 20 % des personnes exposées à un fort risque d'infection, et seule une petite partie des personnes qui en ont besoin ont accès aux traitements destinés à combattre le virus,

à prévenir les maladies opportunistes ou à atténuer la douleur.

59. **La prévention est efficace.** J'en veux pour preuve les progrès accomplis en Ouganda et en Thaïlande, où la prévalence du VIH diminue depuis déjà quelques années grâce à une politique de prévention globale combinant l'intervention des autorités, la réduction de la réprobation sociale et de la discrimination et des mesures axées sur les jeunes. Au Cambodge, un programme d'éducation et de prévention à grande échelle, comprenant l'incitation à l'utilisation de préservatifs et des mesures visant à lutter contre la réprobation sociale et la vulnérabilité, a permis une baisse notable de la séropositivité chez les adultes.

60. Partout où l'on est parvenu à faire reculer la transmission du VIH, **c'est parmi les jeunes que le recul a été le plus spectaculaire.** On estime qu'environ 6 000 nouveaux cas, soit près de la moitié des nouveaux cas, se déclarent chaque jour parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans. La protection des jeunes est une priorité importante dans de nombreuses stratégies nationales de lutte contre le sida, mais il apparaît que la plupart des pays n'ont pas d'objectifs précis et assortis de délais en matière de prévention chez les jeunes. De nombreux pays ont développé l'éducation sexuelle générale et l'apprentissage des compétences psychosociales dans les écoles, révisé les programmes scolaires et renforcé la formation des enseignants. D'autres ont investi dans l'éducation par les pairs et le renforcement du rôle de la famille. Trop peu de jeunes ont accès aux services de prévention du VIH dont ils ont besoin pour réduire leur exposition au virus. L'UNICEF estime que, dans certains pays de l'Afrique subsaharienne, près des trois quarts des jeunes filles âgées de 15 à 19 ans ne sont pas informées des moyens de prévention. En Asie centrale, tandis que les taux de prévalence augmentent fortement, seule une faible proportion des adolescents âgés de 15 à 19 ans (10 % ou moins) a jamais entendu parler du sida.

61. Une forme particulièrement importante de prévention concerne les 800 000 cas de **transmission des mères aux nouveau-nés** qui se produisent chaque année. C'est là un impératif éthique, d'autant que cette prévention est possible techniquement. De nombreux gouvernements appuient actuellement des projets de portée limitée assurant soins, aide et traitement aux femmes séropositives, y compris des traitements antirétroviraux préventifs. Si l'on veut pouvoir

répondre aux besoins des 2,5 millions de femmes enceintes qui deviennent séropositives chaque année, ce qui est encore loin d'être le cas, cette couverture doit être fortement élargie, les services bénévoles de conseil et de dépistage – qui représentent le point d'entrée critique dans ces programmes – doivent être renforcés, et les méthodes sûres d'alimentation des nourrissons par les mères séropositives doivent devenir une réalité.

62. L'apport des **nouvelles technologies** peut également être décisif. Un vaccin sûr et efficace de prévention du sida, qui soit accessible à tous, constitue le meilleur espoir de mettre fin à l'épidémie, mais même si les programmes de recherche actuels étaient accélérés, un vaccin ne serait pas disponible à grande échelle avant la fin de la décennie. La recherche est en progrès constant, mais du fait des particularités du virus du sida, la mise au point d'un vaccin est un processus complexe, coûteux et qui demande du temps. On a déjà commencé à réfléchir à l'exécution des programmes de vaccination afin de déterminer comment réduire les délais de mise en distribution à grande échelle d'un vaccin utilisable lorsqu'un tel vaccin existera. Les antimicrobiens sont une autre technique de prévention possible qui pourrait amener de grandes transformations dans le domaine de la prévention du VIH/sida. De nouvelles recherches sur les antimicrobiens, qui visent à prévenir l'infection par le VIH et d'autres infections bactériennes et virales transmises sexuellement, sont en cours. Des investissements supplémentaires sont nécessaires pour en faire un procédé acceptable, efficace et abordable.

63. **Élargir l'accès aux soins et aux traitements.** La prévention, les soins et les traitements sont trois composantes indispensables et indissociables de toute intervention efficace en matière de VIH/sida. L'accès aux médicaments antirétroviraux et autres médicaments essentiels s'est nettement amélioré. Ce progrès est l'aboutissement d'un plaidoyer énergique au sujet des traitements, de la concurrence des produits génériques et de l'engagement pris par une plus grande partie de l'industrie pharmaceutique de pratiquer des prix différenciés. Il n'en reste pas moins que les victimes du VIH/sida vivant dans des pays pauvres, dans leur grande majorité, sont encore privées de ces médicaments : sur les six millions de personnes qui sont infectées par le virus dans les pays en développement, 230 000 seulement ont accès à un traitement (dont la moitié au Brésil). La réduction de la

mortalité et de la morbidité en raison de la meilleure diffusion des antirétroviraux est particulièrement sensible au Brésil et devrait rapidement apparaître dans d'autres pays d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Asie qui se sont engagés à fournir ces médicaments. Le prix sensiblement inférieur des médicaments fait de l'accès aux traitements dans les pays pauvres une perspective plausible, mais il faudrait pour concrétiser cette promesse des ressources supplémentaires très supérieures à ce qui existe actuellement et des infrastructures sanitaires renforcées.

64. Lutter contre la réprobation sociale et la discrimination. Ce sont là deux obstacles majeurs au progrès de la lutte contre l'épidémie, malgré l'existence de lois nationales tendant à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La protection des droits de la personne apparaît d'après un nombre croissant de faits observés comme une composante essentielle de l'action à mener pour contrer efficacement et durablement l'épidémie. L'information, l'éducation et les soins de santé, au même titre que la protection contre la discrimination et la violence, sont indispensables si l'on veut réduire la vulnérabilité. Ces éléments ont été au cœur de l'action efficace menée en Ouganda en matière de lutte contre le sida.

65. La protection des enfants que le VIH/sida a rendus orphelins doit constituer une priorité. L'accroissement rapide de leur nombre est particulièrement alarmant en Afrique. Outre le risque supplémentaire qu'ils courent d'être victimes de la malnutrition, de la maladie, de mauvais traitements, du travail des enfants et de l'exploitation sexuelle, les orphelins sont également trop souvent en proie à la discrimination. Beaucoup n'ont même pas droit à l'éducation.

66. Encourager des mesures efficaces en matière de prévention et de traitement du paludisme et de la tuberculose. Alors que le paludisme est reconnu depuis longtemps comme une maladie potentiellement mortelle, l'accès aux traitements préventifs et palliatifs se développe à un rythme encore beaucoup trop lent. L'initiative visant à faire reculer le paludisme, lancée en 1998 par l'OMS, l'UNICEF et la Banque mondiale, recense quatre grands types d'interventions à mener en vue de soulager le continent africain du lourd tribut qu'il paie à cette maladie : approvisionnement en moustiquaires traitées à l'insecticide; possibilité d'être traité rapidement à domicile ou non loin du domicile;

distribution de médicaments antipaludiques aux femmes enceintes asymptomatiques dans les zones à haut risque de transmission; et amélioration des moyens de prévision et de prévention pour pouvoir intervenir plus rapidement et plus efficacement en cas d'épidémie. En collaboration avec le secteur privé et la communauté des donateurs, les pays doivent renforcer les capacités dont ils disposent sur le plan national pour offrir ces services.

67. La lutte contre la tuberculose a enregistré des progrès sensibles depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire. Le renforcement de la stratégie du traitement de courte durée sous surveillance directe (DOTS) a été adopté dans 148 pays. Un cadre stratégique d'action contre la tuberculose et le VIH a été publié et des stratégies communes de lutte contre le VIH et la tuberculose sont à l'essai. En 2001, s'est tenu à Washington, le premier forum des partenaires de l'Initiative « Halte à la tuberculose », qui a adopté une déclaration sur ce thème et lancé un plan d'action mondial d'éradication de cette maladie. Dans le cadre du dispositif mondial pour l'accès aux médicaments antituberculeux, devenu opérationnel en 2001, un approvisionnement en médicaments est maintenant assuré dans plusieurs pays admis à en bénéficier dans le monde entier, l'objectif étant de traiter jusqu'à 11,6 millions de patients au cours des cinq prochaines années.

68. Mobiliser les énergies sur le plan mondial. La campagne de plaidoyer de ces dernières années, en faisant oeuvre d'information et de sensibilisation, a suscité une puissante dynamique politique et sociale face à l'épidémie de sida. Un nombre croissant de chefs d'État et de gouvernement se sont engagés personnellement dans la lutte contre le sida et bien souvent ont assumé la direction des conseils nationaux sur le sida créés en grand nombre pour coordonner l'action antisida menée à l'échelon national et la stimuler. Des instances internationales aussi diverses que l'Union africaine (ex-Organisation de l'unité africaine), le Groupe des huit pays les plus industrialisés, le Forum social mondial et le Forum économique mondial voient désormais dans la nécessité de faire échec au sida un aspect fondamental du développement, du progrès et de la sécurité.

69. Cet engagement politique plus résolu a entraîné un **accroissement considérable** des ressources consacrées à la lutte contre le VIH/sida dans les budgets nationaux, du fait de la prise en compte du

VIH/sida dans l'allègement de la dette et grâce à l'assistance bi- et multilatérale. Ces ressources représentent environ 3 milliards de dollars en 2002, soit près de deux fois plus que le montant consacré à la lutte contre le sida dans les pays en développement il y a encore deux ans, mais restent très en deçà des besoins, estimés à 10 millions de dollars d'ici à 2005. Un effort concerté à l'échelle mondiale est nécessaire pour combler cet écart de 7 milliards de dollars.

70. Les pays les plus touchés ont commencé à investir davantage dans des programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida. Lors d'une réunion spéciale au sommet sur le VIH/sida organisée par l'Organisation de l'unité africaine à Abuja en avril 2001, les gouvernements africains se sont engagés à renforcer leur action en matière de lutte contre le sida et d'autres maladies, en consacrant au moins 15 % de leur budget national à la santé. Une telle mesure représenterait une hausse importante des dépenses de santé. L'Afrique du Sud, le Botswana, le Kenya, le Nigéria et le Rwanda ont tous annoncé récemment une hausse importante des crédits budgétaires alloués au VIH/sida.

71. La part du financement par les donateurs, qui représente actuellement les deux tiers des dépenses liées au VIH/sida, a sextuplé depuis 1998. Malgré ce signe encourageant indiquant que des dispositions sont prises pour combler le déficit de financement au niveau mondial et les perspectives ouvertes par la création récente du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la mobilisation de ressources supplémentaires reste une tâche essentielle.

72. La mobilisation de **larges secteurs du système des Nations Unies** a pris de l'intensité à mesure que l'on a aidé les pays à donner effet à la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida. Les organisations coparrainant le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) (Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Organisation mondiale de la santé, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et Organisation mondiale du Travail) ont toutes intensifié les programmes qu'elles consacrent au VIH/sida, fixé des priorités pour ces programmes et augmenté sensiblement leurs moyens d'appui à la lutte contre le VIH/sida. Dès avant la session extraordinaire tenue sur la question par l'Assemblée générale, le

système des Nations Unies avait élaboré une stratégie mondiale et un plan stratégique du système des Nations Unies sur le VIH/sida couvrant les activités de 29 organisations et organismes des Nations Unies. Des efforts sont en cours pour donner effet rapidement à ce plan, en s'inspirant de la Déclaration d'engagement, et avec l'appui du secrétariat d'ONUSIDA, qui a pour rôle de proposer des politiques, de fournir une aide technique et de diffuser des informations stratégiques.

73. La gravité et l'impact de l'épidémie de sida font ressortir la nécessité d'une **stratégie à large participation associant tous les acteurs concernés**. Nous devrions donc amener les gouvernements, les groupes religieux, culturels et communautaires, les employeurs, les syndicats, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à unir leurs efforts afin d'agir de concert face au VIH/sida. C'est dans les pays qui ont adopté une démarche multisectorielle, à tous les stades de l'action publique, et appuyé cette démarche sur des partenariats, que l'on observe les meilleurs résultats. Et les personnes qui vivent avec le VIH/sida sont l'une des plus puissantes ressources au service de l'action menée aux niveaux national et mondial pour faire reculer l'épidémie.

74. **Perspectives pour l'avenir.** Il est essentiel que tous soient conscients que, pour atteindre l'objectif de développement visant à arrêter la propagation du VIH/sida et à inverser la tendance actuelle, énoncé dans la Déclaration du Millénaire, une action résolue et novatrice devra continuer d'être menée sur un certain nombre de fronts, en vue notamment :

a) **De faire de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida un cadre d'action et de responsabilité**, sur la base d'objectifs mesurables à échéance déterminée, en vue d'orienter l'action menée à tous les niveaux;

b) **De renforcer les interventions menées au niveau national**, d'orienter les moyens humains et financiers accrus dont on dispose vers des stratégies éprouvées, de passer d'une conception reposant sur des projets à une conception axée sur les programmes mobilisant des partenariats multisectoriels;

c) **De promouvoir les droits de l'homme et de réduire la réprobation sociale et la discrimination** au moyen de mesures contraignantes;

d) **De placer les jeunes au centre des préoccupations** à tous les stades de l'épidémie;

e) **De mobiliser les ressources nécessaires pour accomplir notre tâche**, et de développer les initiatives en matière de prévention, de soins, d'appui et de traitement, à mesure que les capacités augmentent. Si des ressources beaucoup plus importantes ne sont pas mobilisées, les mesures envisagées ne pourront être mises en oeuvre.

IV. Protéger notre environnement commun

75. Dix ans après le premier Sommet Planète Terre, tenu à Rio de Janeiro, l'état de l'environnement demeure précaire. On s'éloigne plus qu'on ne s'approche de la réalisation du septième objectif de développement énoncé dans la Déclaration du Millénaire, qui consiste à assurer un environnement durable.

76. Globalement, nous améliorons nos résultats en ce qui concerne la protection de la diversité biologique, le respect des accords relatifs à la consommation de chlorofluorocarbones (CFC) inscrits dans le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et l'utilisation plus rationnelle de l'énergie. En revanche, nous n'avons pas pris les mesures nécessaires pour prévenir les pertes sèches infligées aux ressources forestières mondiales, réduire la pollution de l'air des locaux fermés (due à l'utilisation de combustibles solides pour le chauffage et la cuisine) dans les pays en développement et nous ne sommes pas parvenus à donner effet au Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁷.

77. De nombreuses régions du monde, notamment l'Asie de l'Est, qui connaît une croissance rapide, risquent d'être confrontées à une crise environnementale dans les années à venir. Plusieurs régions sont menacées de pénurie d'eau, du fait de l'appauvrissement des nappes souterraines, et le détournement des cours d'eau à des fins d'irrigation, de production d'énergie et de collecte d'eau potable atteint des limites écologiques. L'épuisement des ressources du sol en éléments nutritifs menace également les moyens de subsistance de nombreuses populations rurales démunies, en particulier en Afrique et dans certaines régions d'Asie. Le déboisement en milieu tropical s'est poursuivi à un rythme rapide dans les années 90, bien que la communauté internationale

ait commencé à prendre conscience des fonctions essentielles pour l'écosystème que remplissent les forêts tropicales. L'Amérique latine, en particulier, n'est pas parvenue à mettre un terme au déboisement rapide, qui dégrade les écosystèmes de manière irréversible. Bien que le monde entier soit gravement menacé par les changements climatiques à long terme, résultant principalement de l'utilisation intensive de combustibles fossiles, les conséquences risquent de s'avérer beaucoup plus graves pour les régions pauvres, dont la part de responsabilité est pourtant moins grande.

78. Depuis la fin du XIXe siècle, la température de la surface de la Terre a augmenté d'environ 0,5 °C. Le déboisement, la dépendance accrue à l'égard des combustibles fossiles pour le transport et l'expansion de la production industrielle et de l'exploitation minière sont autant de facteurs qui ont contribué à l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, tels que le dioxyde de carbone, qui a aggravé la propension de la planète à retenir la chaleur. Le **Protocole de Kyoto** est le principal instrument dont dispose la communauté internationale pour lutter contre l'aggravation des changements climatiques. Le Japon et l'Union européenne l'ont récemment ratifié, mais de nombreux pays qui ont largement contribué aux niveaux de pollution atteints ne l'ont pas encore fait.

79. Les pays industrialisés et les pays en développement peuvent coopérer afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale, notamment par le transfert de technologies non polluantes, l'échange des droits d'émission et l'élimination des subventions et mesures fiscales en faveur des combustibles fossiles. Les pays développés doivent également aider les pays en développement les plus vulnérables aux changements climatiques à adapter leur économie. Il faut poursuivre les efforts afin de sensibiliser l'opinion publique aux questions relatives à l'environnement, de recueillir des données plus précises sur les changements climatiques et d'absorber le carbone, notamment en plantant des arbres.

80. Les États Membres ont encore des mesures à prendre pour mettre en oeuvre les engagements qu'ils ont pris il y a 10 ans à Rio de Janeiro. En 2002, à l'approche du **Sommet mondial pour le développement durable**, j'ai exhorté les États Membres à accorder une place prioritaire aux cinq

domaines suivants : **eau et assainissement, énergie, santé, agriculture et diversité biologique**. Les stratégies de gestion des ressources en eau doivent réduire les déperditions et les gaspillages, en particulier dans le domaine de l'agriculture, afin d'atteindre l'objectif « plus de grains par goutte »; il faut utiliser l'énergie de manière plus rationnelle et augmenter la part des ressources renouvelables; l'accès à l'eau salubre, à des services d'assainissement et à des sources d'énergie propres et à un coût abordable doit être étendu aux milliards de personnes qui en sont encore privées; il faut réduire les risques sanitaires grâce à de meilleures méthodes d'assainissement, à la vaccination et au traitement adéquat des déchets toxiques; les pratiques agricoles doivent être réformées pour mettre fin à la dégradation des sols et augmenter la productivité; il faut aussi préserver la diversité biologique grâce à l'exploitation beaucoup plus sélective des ressources naturelles, alliée à des solutions de remplacement pour les collectivités dont les moyens de subsistance dépendent actuellement de pratiques non viables.

81. Si, comme nous devons le faire, nous consacrons les ressources nécessaires à la réalisation de progrès, une action résolue dans les cinq domaines prioritaires énoncés plus haut donnera à l'ensemble de l'humanité la chance de réhabiliter ce bien précieux qu'est la terre, de vivre dans des conditions durables de prospérité et de transmettre un environnement sain aux générations futures.

V. Droits de l'homme, démocratie et bonne gouvernance

82. Au cours des deux dernières années, la protection des droits de l'homme à l'échelle mondiale a connu aussi bien des succès que des échecs. Parmi les éléments positifs, on notera le fait que les auteurs de violations particulièrement choquantes des droits de l'homme, notamment deux anciens chefs d'État, ont dû répondre de leurs actes. Néanmoins, ces progrès ont été remis en question par des violations des droits des réfugiés et déplacés, par une série d'attaques terroristes particulièrement effroyables, ainsi que par la multiplication de lois et pratiques discriminatoires.

83. L'entrée en vigueur du Statut de la **Cour pénale internationale**, le 1er juillet 2002, est l'un des acquis importants qui ont marqué l'année écoulée. C'est la

première instance permanente habilitée à enquêter sur les actes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et à poursuivre leurs auteurs. Bien que la juridiction de la Cour ne soit pas rétroactive, la création de celle-ci dote la communauté internationale d'une structure permanente pour juger les cas les plus graves de violations des droits de l'homme commises après le 1er juillet 2002.

84. La Cour n'exercera sa juridiction que lorsque les tribunaux nationaux ne pourront le faire ou n'y seront pas disposés. Elle ne dispense pas les États de demander des comptes aux auteurs de violations des droits de l'homme et n'affecte pas leur capacité de le faire, mais elle offre un recours international, lorsque les États ne prennent pas les mesures voulues pour poursuivre et punir les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. En juillet 2002, 75 États Membres avaient ratifié le Statut de Rome, mais six grands pays, dont la population cumulée représente 3 milliards de personnes, ne l'ont ni signé ni ratifié. Il importe qu'ils le fassent dans les meilleurs délais car, pour être efficace à long terme, la Cour doit être universelle. Le récent débat sur la juridiction de la Cour dans des cas hypothétiques impliquant des membres du personnel d'États non parties au Statut participant à des opérations de maintien de la paix lancées ou organisées par l'ONU a, un temps, semblé placer le Conseil de sécurité devant un dilemme le contraignant à choisir entre la responsabilité internationale et la viabilité des opérations de maintien de la paix. Une solution a finalement été trouvée, qui préserve ces deux éléments et a contribué à préciser la complémentarité de la Cour et des juridictions nationales. Néanmoins, les causes profondes du désaccord demeurent et il est donc fort possible que le problème ressurgisse un jour.

85. En dépit de la controverse qui a entouré la **Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée**, tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 8 septembre 2001, des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la promotion des droits dans les domaines suivants : administration de la justice; institutions nationales chargées de la protection des droits de l'homme; éducation et sensibilisation de l'opinion; et élaboration de politiques et de pratiques relatives à l'emploi, à la santé et à l'environnement. Afin de tirer parti des résultats de la Conférence, les États doivent mettre en

oeuvre les mesures de prévention, d'éducation et de protection qu'ils se sont engagés à prendre à Durban. À cet égard, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale⁸ est un instrument particulièrement efficace pour mettre un terme au racisme et à l'intolérance, c'est pourquoi l'adhésion universelle à la Convention et son application intégrale sont indispensables.

86. Les efforts déployés en vue de renforcer la démocratie devraient être liés aux droits de l'homme et à la bonne gouvernance. Pour fonctionner correctement, la démocratie doit s'appuyer sur des élections libres et régulières dont les résultats sont acceptés et respectés par toutes les parties, les vainqueurs devant respecter et protéger les droits des perdants. L'indépendance du système judiciaire et la liberté de la presse contribuent à garantir le respect de ces processus démocratiques. Tous les pays pourraient améliorer le fonctionnement de leurs institutions démocratiques en augmentant ou en élargissant la participation, en garantissant la transparence politique et en éliminant la discrimination. En dépit des progrès accomplis dans de nombreuses régions au cours des 10 dernières années, nous assistons actuellement à des revirements annulant certains de ces acquis démocratiques et, dans de nombreuses régions, la crise économique menace la démocratie.

87. La bonne gouvernance constitue également le fondement de la démocratie, la lutte contre la corruption étant une condition préalable à la bonne gouvernance. La corruption sape la confiance de l'opinion publique et entrave le développement politique, économique et durable. Le Comité spécial chargé de négocier une convention contre la corruption devrait achever ses négociations d'ici à la fin 2003. Je tiens à souligner qu'il est important d'achever la mise au point d'un projet de convention qui renforcera le cadre juridique international de lutte contre la corruption.

88. Une étape importante a été franchie le 22 décembre 2000 vers la réalisation de l'objectif visant à « lutter contre toutes les formes de violence contre les femmes et à appliquer la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » énoncé dans la Déclaration du Millénaire avec l'entrée en vigueur du Protocole facultatif se rapportant à la Convention⁹; il contient des dispositions visant à : a) donner aux femmes accès à la justice au niveau international, dans les États ayant

ratifié le Protocole; b) aider les États à honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de la Convention en encourageant la modification des lois et procédures nationales; c) autoriser le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à ouvrir une enquête lorsqu'un État partie porte gravement ou systématiquement atteinte aux droits des femmes.

89. Au cours de l'année écoulée, la nécessité de protéger la sécurité nationale face au terrorisme a posé de graves problèmes aux États Membres. Certains faits indiquent que des personnes ont été torturées, maltraitées et expulsées, et que des demandeurs d'asile ont été renvoyés dans leurs pays d'origine sans que les efforts nécessaires aient été déployés pour vérifier s'il s'agissait effectivement de réfugiés de bonne foi ayant de bonnes raisons de craindre les persécutions. La sécurité ne doit pas être assurée aux dépens des droits de l'homme et ni les individus ni les groupes ne devraient subir de traitements discriminatoires fondés sur la race, la couleur, l'origine, la nationalité ou l'appartenance ethnique. C'est en fait en favorisant le respect des droits de l'homme, la démocratie et la justice sociale que nous contribuerons à la prévention du terrorisme.

VI. Protéger les personnes vulnérables

90. Si l'on note certaines améliorations concernant la protection des civils dans les situations d'urgence complexes, l'instabilité et les conflits persistants continuent de déplacer les civils dans le monde entier. En outre, les enfants demeurent particulièrement vulnérables face aux situations de conflit, au recrutement en tant que soldats et à de nombreuses autres carences en matière de protection.

91. Les combats prolongés, l'absence de règlement politique durable et l'instabilité continue ont **déplacé de force plus de 20 millions de personnes à l'échelle mondiale**, dont plus de 5 millions de réfugiés ou déplacés en Afrique seulement. Toutefois, en 2001, il n'y a pas eu de crise des réfugiés d'une ampleur comparable aux années 90 et environ 700 000 réfugiés et déplacés ont regagné leurs foyers en Afrique orientale, en Europe du Sud-Est, en Asie centrale et en Asie du Sud. L'évolution positive de la situation en Afghanistan, au Timor oriental et en Sierra Leone a permis à de nombreuses personnes de regagner leurs foyers dans ces pays et devrait susciter d'autres retours.

92. Les États Membres se sont engagés, et ont été encouragés par le Conseil de sécurité, à faciliter l'accès aux organisations humanitaires aux populations vulnérables en toute sécurité et sans entrave. Cela demeure un grave problème, bien que certains succès aient été enregistrés. En République démocratique du Congo, par exemple, l'ONU a séparé plus de 1 000 ex-combattants et leur famille de la population plus vaste de réfugiés civils et les a transférés ailleurs. Ces efforts sont indispensables pour préserver le caractère civil des camps de réfugiés et assurer la sécurité de ces derniers et des populations locales avoisinantes.

93. Des efforts plus énergiques doivent être faits en ce qui concerne le partage des responsabilités. Les coûts afférents à l'accueil d'un grand nombre de demandeurs d'asile demeurent élevés, notamment dans les pays de premier asile du monde en développement. Ces coûts dépassent de beaucoup la charge économique liée à l'octroi d'asile pour inclure les problèmes de sécurité, les tensions entre les États, les migrations illégales, les troubles sociaux et l'instabilité politique, ainsi que les dommages causés à l'environnement. Je demande instamment aux États Membres d'aider les pays de premier asile par le biais d'arrangements visant à assurer un meilleur partage des responsabilités, de partenariats renforcés avec la société civile en matière de protection, par l'intégration des questions liées aux réfugiés dans les programmes de développement nationaux et régionaux et par la promotion de la réinstallation.

94. L'augmentation rapide du nombre de **personnes âgées** à l'échelle mondiale a créé une révolution démographique sans précédent. Le pourcentage de la population mondiale âgée de 60 ans et plus s'accroît plus rapidement qu'à aucune autre époque. En 1950, on comptait environ 200 millions de personnes âgées de 60 ans et plus dans le monde entier. Elles sont aujourd'hui 629 millions et leur nombre devrait passer à 2 milliards d'ici à 2025.

95. Cette tendance a des conséquences particulièrement graves car, dans les situations d'urgence complexes, si les jeunes gens représentent le plus grand nombre de combattants, les civils les plus affectés par les conflits – y compris près de 80 % des déplacés et réfugiés dans le monde entier – sont des femmes, des enfants et des personnes âgées. De ce fait, un grand nombre de femmes doivent répondre aux besoins des enfants et de parents âgés sans l'aide d'un partenaire.

96. Les problèmes et besoins particuliers des personnes âgées qui doivent recevoir une assistance dans de nombreux domaines, et pouvoir accéder aux services sanitaires et sociaux de base, et à un logement adéquat, et dont la sécurité personnelle doit être garantie, sont souvent à la charge des femmes qui sont chefs de famille et elles-mêmes vulnérables et exposées à la violence. Il est essentiel de fournir une assistance spéciale aux communautés pour qu'elles veillent au bien-être des personnes âgées mais tout aussi important de prendre conscience de la contribution que ces personnes apportent dans les périodes d'instabilité, et d'utiliser pleinement leurs capacités et leurs talents. Des réfugiés âgés, par exemple, ont pris l'initiative de regagner leurs foyers dans des pays aussi différents que la Croatie et le Libéria et, une fois rentrés chez eux, ils sont souvent en mesure de contribuer au rétablissement de la paix et de promouvoir la réconciliation.

97. La vulnérabilité des enfants dans les situations de conflit est évidente mais nous devons tous assurer leur sécurité, leur bien-être et le respect de leurs droits dans toutes les situations. La **session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants** a renforcé la détermination de la communauté internationale à leur égard et des engagements ont été pris afin d'élaborer des stratégies visant à assainir leur vie, à leur dispenser un enseignement de qualité, à les protéger contre les mauvais traitements, l'exploitation et la violence et à combattre les effets dévastateurs pour eux du VIH/sida.

98. Le droit international concernant les enfants a également été renforcé. La Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction (Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel), la Convention de l'Organisation internationale du Travail de 1999 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, et la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant de 1999 sont toutes trois entrées en vigueur. Un nombre suffisant de pays a signé et ratifié les deux Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant¹⁰ – l'un concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés et l'autre la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants¹¹ – pour permettre leur entrée en vigueur au début de 2002. En outre, la

Somalie a signé la Convention lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale. À ce jour, seul un État Membre n'a pas pris cet engagement juridique à l'égard des enfants.

99. Il est essentiel que les États prennent les mesures juridiques et administratives requises pour protéger et promouvoir les droits énoncés dans les traités qu'ils ont signés et faire un rapport sur les progrès accomplis. Tant dans les pays développés que dans les pays en développement, les parlements devraient ouvrir les crédits qu'exige la réalisation des droits des enfants. Il faudrait mettre en place des stratégies visant à protéger les enfants et à promouvoir leur bien-être. Il n'existe pas de tâche plus importante.

VII. Répondre aux besoins particuliers de l'Afrique

100. La pauvreté continue d'affecter de nombreux pays africains, environ la moitié de la population du continent vivant au-dessous du seuil de pauvreté. Les mesures les plus importantes prises au cours de l'année écoulée afin de répondre aux besoins particuliers de l'Afrique ont été le **Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique** et la création de l'**Union africaine**.

101. Ces initiatives constituent des mesures distinctes mais complémentaires répondant à la nécessité d'élaborer des cadres directifs et institutionnels d'ensemble pour le continent. L'Union africaine envisage de créer un parlement panafricain, une banque centrale, une cour de justice et une monnaie unique. Elle pourra intervenir en ce qui concerne les actes de génocide et les cas de violation extrême des droits de l'homme, et procéder à une évaluation critique du bilan d'un pays. L'objectif fondamental du Nouveau partenariat consiste à promouvoir une bonne gouvernance dans les domaines économique, politique et social, afin de lutter contre la pauvreté et de renforcer la croissance durable. Ses fondateurs s'efforcent, dans le cadre de l'Union africaine, d'organiser la mise en oeuvre de ces engagements par le biais d'un réseau de partenariats : en Afrique même, avec les pays hautement industrialisés, avec les organisations multilatérales, comme l'ONU, et avec la société civile. La mise en oeuvre de ce plan exigera des efforts importants mais il est essentiel que la communauté internationale saisisse cette occasion pour

aider l'Afrique à parvenir à un développement plus rapide et plus durable, à renforcer la démocratie, à accroître la transparence et à établir une paix durable pour la région.

102. Tant les possibilités à exploiter que les défis à relever sont considérables. Parmi les possibilités, on mentionnera les ressources humaines et naturelles de l'Afrique, les mesures difficiles prises en vue de la consolidation de la démocratie et surtout la volonté de parvenir à l'autosuffisance, reflétée dans le Nouveau partenariat. Toutefois, les difficultés à surmonter demeurent redoutables. Bien qu'il puisse sembler encourageant qu'au cours de l'année écoulée une majorité de pays africains ait enregistré des taux de croissance supérieurs à 4 %, 15 pays sur 53 seulement ont dépassé 5 % et un seul semble avoir atteint les 7 % que l'Afrique, dans son ensemble, devra atteindre *et maintenir pendant les 13 prochaines années* pour réaliser l'objectif de développement du Millénaire consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici à 2015. Le commerce est encore largement tributaire des produits primaires. Pour progresser dans ce domaine, il faudra éliminer les restrictions commerciales appliquées dans les pays développés, qui entravent le développement de l'économie des pays africains. Il faudra également effectuer des investissements en Afrique, aussi bien dans l'intérêt de l'économie mondiale que dans celui de l'Afrique.

103. La **pandémie de VIH/sida** a constitué un autre problème majeur. En 2001, on comptait en Afrique plus de 28 millions de séropositifs et de sidéens et plus de 18 millions de personnes étaient décédées des suites de cette maladie. Le VIH/sida a dévasté les structures démographiques, imposé des charges accrues aux services de santé et réduit la productivité du travail, l'accumulation de capital et l'offre de main-d'oeuvre qualifiée et instruite.

104. Par ailleurs, les conflits et l'insécurité perdurent dans un certain nombre de pays africains. Qu'elle soit internationale ou civile, la guerre porte atteinte à la protection des droits de l'homme et limite le développement. La **consolidation de la paix** peut réparer certains des dommages causés, sous réserve que cette opération soit conçue comme la phase initiale d'un vaste processus visant à promouvoir le retour des réfugiés et déplacés dans leurs foyers, à dynamiser l'économie des pays affectés et à reconstruire les institutions en préparation d'une paix durable. Le Mozambique a montré à la communauté mondiale

qu'on pouvait réaliser des progrès importants lorsque la volonté nationale et l'assistance internationale convergeaient et lorsque la population avait foi dans la paix et s'efforçait de la consolider dans le cadre d'un effort collectif. Aidées par l'ONU, l'Éthiopie, l'Érythrée et la Sierra Leone suivent une voie semblable. Des progrès vers la paix ont été accomplis en Angola et quelques signes encourageants commencent à apparaître dans ce domaine en République démocratique du Congo. La guerre, nous l'avons appris au prix de lourds sacrifices, est le pire ennemi du développement. Les gouvernements doivent collaborer avec la société civile afin de faire en sorte que les conflits en Afrique fassent l'objet d'un règlement définitif et ne soient pas simplement gérés.

105. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique est donc confronté à de graves difficultés qu'il devra surmonter. La paix et la sécurité, la démocratie et la gouvernance politique, la gouvernance économique et la gestion d'entreprise figurent parmi ses principales initiatives. Ses stratégies ne sont pas nouvelles; elles mettent l'accent sur le développement centré sur l'être humain, la gestion des économies de marché, la liberté et la démocratie et la promotion de la paix et de la stabilité. Ce qui est nouveau est le fait que c'est l'Afrique qui définit les objectifs, les stratégies et les modalités des partenariats requis pour atteindre ces objectifs.

106. Pour le monde développé, la tâche principale consiste à montrer qu'il peut fournir les ressources qui doivent venir de l'extérieur du continent. À sa **réunion au sommet, tenue à Kananaskis (Canada)**, les 26 et 27 juin 2002, le Groupe des huit principaux pays industrialisés s'est déclaré résolu à adopter de nouvelles mesures afin de d'aider les pays africains à sortir de la pauvreté. Dans son plan d'action pour l'Afrique, il s'est engagé à fournir une aide financière et technique qui pourrait se chiffrer à 6 milliards de dollars des États-Unis au titre de l'APD aux pays africains qui adoptent dans leur intégralité les normes de bonne gouvernance énoncées dans le Nouveau partenariat. Le plan promet également une assistance pour le règlement des conflits; la promotion du commerce, des investissements et du développement durable; et la lutte pour enrayer les courants d'armes illégales, ainsi qu'un appui pour la mise en place d'une force africaine de maintien de la paix.

107. Les **principales difficultés doivent être surmontées en Afrique par les Africains**. Les

dirigeants africains prévoient d'éliminer la pauvreté, de suivre la voie d'une croissance durable et de mettre un terme à la marginalisation du continent dans le processus de développement par le biais de diverses initiatives. Ils se sont déclarés résolus à instituer une bonne gouvernance financière pour les marchés financiers et le secteur privé; à dispenser une éducation et une formation et à fournir des services, en ce qui concerne notamment la lutte contre le VIH/sida et les autres maladies transmissibles; à mettre en place des infrastructures; et à développer l'agriculture et le secteur manufacturier pour les marchés intérieurs et internationaux. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, ils encouragent les initiatives visant à assurer la primauté du droit, le respect des normes en matière de droits de l'homme et la démocratie; à renforcer les mécanismes de prévention des conflits tant au niveau régional qu'à celui du continent dans son ensemble; et à promouvoir le rôle des femmes dans le développement social et économique en facilitant leur accès à l'éducation et au crédit et en encourageant l'exercice de leur droit à la participation politique.

108. Il est essentiel que les dirigeants africains honorent les engagements qu'ils ont pris envers leurs peuples, et améliorent effectivement la gouvernance et la transparence dans tous les secteurs. Il est également important que la communauté internationale tienne les engagements qu'elle a pris concernant l'allègement de la dette, l'ouverture des marchés et l'accroissement des investissements et de l'aide. Ce n'est que lorsque toutes les parties intéressées auront dépassé ces engagements pour prendre des mesures concrètes que les peuples africains pourront espérer un avenir économiquement sain, pacifique et ménageant l'environnement de façon durable.

VIII. Renforcer l'ONU

109. L'ONU a été créée pour assurer la prévisibilité et l'ordre dans un monde en constante évolution. Pour demeurer pertinente et survivre, elle n'a pas d'autre solution que de changer, de s'adapter et d'apprendre en permanence. Le monde d'aujourd'hui est beaucoup plus périlleux, complexe et exigeant que celui de 1945. Si chaque défi ouvre des possibilités, alors les possibilités qui s'offrent à l'Organisation de réaffirmer son attachement au service des peuples et de se réformer pour mieux aider les États Membres sont pratiquement illimitées.

110. On sous-estime souvent la profondeur des changements qui se sont produits au sein de l'ONU, en particulier depuis la fin de la guerre froide. Les innovations que l'Assemblée générale a approuvées, conformément aux recommandations figurant dans mon rapport de 1997 sur la rénovation de l'Organisation (A/51/950 et Add.1 à 7) et dans le rapport Brahimi ont permis à celle-ci d'adopter une vision commune et d'agir avec plus de cohérence et de souplesse. Ces dernières années, l'ONU a montré qu'elle était capable de s'adapter aux évolutions rapides qui se produisent dans le monde, relevant de redoutables défis au Kosovo, en Sierra Leone, au Timor oriental et en Afghanistan, et répondant à la demande de nouvelles formes de sécurité internationale à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001. De même, elle s'est résolument attaquée au problème du développement à l'ère de la mondialisation, établissant les objectifs du Millénaire en matière de développement comme le programme commun dans ce domaine pour les 15 années à venir, donnant une forte impulsion à la lutte contre la pandémie de sida et créant de nouveaux partenariats à l'appui des causes qu'elle défend. La coordination entre les organismes humanitaires et les organismes chargés du développement s'est sensiblement améliorée et l'ONU est mieux préparée qu'auparavant à concevoir et appliquer des stratégies globales dans les pays qui sortent de conflits. Ces résultats ont été obtenus alors que les ressources réelles du budget ordinaire étaient en diminution. La réforme du barème des contributions au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix, qui est entrée en vigueur à la fin de 2000, devrait pour le moins rétablir la prévisibilité indispensable des courants de ressources.

111. Il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la situation. Nous devons veiller à ce que l'ONU tienne compte, dans son programme de travail, des priorités énoncées dans la Déclaration du Millénaire et à ce que les meilleures méthodes de gestion et les meilleures pratiques en matière de ressources humaines soient appliquées dans toute l'Organisation. C'est pourquoi j'ai l'intention de soumettre à l'Assemblée générale, cet automne, un rapport qui proposera de nouvelles améliorations concernant les programmes, les modes d'organisation et les méthodes de travail, afin que nous puissions établir un programme d'action réalisable à partir de l'ambitieux canevas que constitue la Déclaration.

112. Mon rapport portera essentiellement sur l'activité du Secrétariat et la façon dont il sert les organes intergouvernementaux de l'ONU, mais il est évident que la réforme doit s'étendre à celle-ci. Aucune réforme de l'Organisation ne serait complète sans l'élargissement de la composition du Conseil de sécurité, attendu depuis longtemps. Il faut également poursuivre les efforts afin de revitaliser l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, si l'on veut que l'Organisation assume pleinement les responsabilités que la Charte lui a confiées.

IX. Conclusions

113. L'application par la communauté internationale de la Déclaration du Millénaire au cours des deux premières années qui ont suivi son adoption a donné lieu à des résultats que l'on peut considérer au mieux comme mitigés. Certains objectifs du Millénaire ont bénéficié des décisions et réformes courageuses requises, mais cela n'a pas été le cas pour d'autres. Au cours des 13 années qui restent à courir, des progrès devront être réalisés sur un front beaucoup plus large, sinon les termes éclatants contenus dans la Déclaration ne serviront qu'à rappeler des besoins essentiels non satisfaits et des promesses non tenues.

114. La voie à suivre nous est connue. La Déclaration du Millénaire a établi un plan de campagne qui a été adopté par les 189 États Membres. Les succès dont fait état le présent rapport montrent que les horizons qu'ils cherchent à atteindre ne sont pas inaccessibles. Les progrès accomplis l'ont été en grande partie à l'aide de stratégies utilisant à la fois les énergies des États Membres et des institutions et organisations internationales, dont les organismes des Nations Unies, et celles d'autres entités, notamment les entreprises du secteur privé, les organisations non gouvernementales, les associations philanthropiques, les établissements universitaires et culturels et diverses autres structures de la société civile. Une stratégie coordonnée, soutenue par la volonté et les ressources nécessaires, peut permettre de progresser au lieu de reculer. Les pauvres, les groupes vulnérables, ceux qui sont écrasés par les conflits ou qui souffrent de la tyrannie et de la discrimination – tous attendent que nous intervenions.

Notes

- ¹ Résolution 54/109 de l'Assemblée générale, annexe.
- ² Résolution 55/25 de l'Assemblée générale, annexe I.
- ³ Ibid., annexes II et III, et résolution 55/255 de l'Assemblée générale, annexe.
- ⁴ *Annuaire des Nations Unies sur le désarmement*, vol. 18, 1993 (Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.IX.1), appendice II.
- ⁵ Voir la résolution 50/245 de l'Assemblée générale.
- ⁶ Voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-septième session, Supplément No 27 (A/47/27)*, appendice I.
- ⁷ FCCC/CP/1997/7/Add.1, décision 1/CP.3.
- ⁸ Résolution 2106 A (XX) de l'Assemblée générale, annexe.
- ⁹ Résolution 54/4 de l'Assemblée générale, annexe.
- ¹⁰ Résolution 44/25 de l'Assemblée générale, annexe.
- ¹¹ Résolution 54/263 de l'Assemblée générale, annexes I et II, respectivement.

Annexe

Objectifs du Millénaire en matière de développement

1. Les organismes des Nations Unies et diverses autres organisations se sont consultés en vue de déterminer les indicateurs qui permettraient de mesurer avec précision les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement inscrits dans la Déclaration du Millénaire, c'est-à-dire des objectifs du Millénaire en matière de développement. Les indicateurs mentionnés dans la présente annexe reflètent l'opinion des experts quant à ce qui peut être évalué de manière fiable, et l'état des informations disponibles. L'annexe contient essentiellement des chiffres mondiaux et régionaux afin de donner une vue d'ensemble des progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la réalisation des objectifs susmentionnés et des disparités régionales à cet égard.

2. Les indicateurs et les données cités sont les meilleurs actuellement disponibles, mais on notera que certains devront être révisés à mesure que la qualité des informations s'améliorera. La mention n.d. (non disponible) précise ainsi qu'à l'heure actuelle, les données dont on dispose ne concernent que trop peu de pays pour que l'on puisse calculer des moyennes mondiales ou régionales. Ces indicateurs permettent toutefois d'évaluer dans quelle mesure les buts poursuivis ont été atteints, et des efforts seront faits pour recueillir des informations fiables qui permettent de les affiner. Les données mentionnées ici sont tirées d'un rapport du Groupe d'experts interorganisations sur les indicateurs de réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, en date du 31 mai 2002, qui pourra être consulté ultérieurement à l'adresse électronique suivante : <<http://milleniumindicators.un.org>>.

3. Les organismes, fonds, programmes et organisations ci-après ont contribué à la collecte et à l'analyse des données nécessaires à l'établissement des objectifs du Millénaire en matière de développement : Banque mondiale, CNUCED, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds monétaire international, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation internationale du Travail, Organisation mondiale de la santé, Organisations des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Organisation de coopération et de développement économiques, Organisation mondiale du commerce, Union internationale des télécommunications et Union interparlementaire. La Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Europe, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale ont également été associées à ces activités.

Objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire : cibles et indicateurs

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>	
Objectif 1. Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim					
Cible 1. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	1.	Proportion de la population disposant de moins de un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat		Pourcentage (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1999.)	
		Tous les pays à faible revenu ou à revenu moyen		29 23	
		Asie de l'Est et Pacifique		28 14	
		Europe orientale et Asie centrale		2 4	
		Amérique Latine et Caraïbes		17 15	
		Moyen-Orient et Afrique du Nord		2 2	
		Asie du Sud		44 37	
		Afrique subsaharienne		48 47	
		2.	Indice d'écart de la pauvreté ^s		Pourcentage (Seuil de pauvreté de 1,08 dollar. Les chiffres les plus anciens disponibles sont de 1987 et les plus récents de 1998.)
			Au niveau mondial		8,6 6,9
			Au niveau mondial (Chine non comprise)		9,1 7,6
			Asie de l'Est		6,8 4
			Asie de l'Est (Chine non comprise)		5,6 2
			Europe orientale et Asie centrale		0,1 0,9
			Amérique latine et Caraïbes		5,2 4
			Moyen-Orient et Afrique du Nord		1 0,4
			Asie du Sud		13 10,4
		Afrique subsaharienne		20 18,1	
	3.	Part du cinquième le plus pauvre de la population dans la consommation nationale ^d		Pourcentage (Les chiffres les plus anciens disponibles sont de 1988 et les plus récents de 1993.)	
		Au niveau mondial		2,3 2	
Cible 2. Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim	4.	Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale		Pourcentage	
		Régions en développement		32 28	
		Afrique		28 27	
		Afrique du Nord		10 10	
		Afrique subsaharienne		32 30	
		Amérique latine et Caraïbes		11 8	
		Asie		37 31	
		Asie de l'Est		19 10	

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>
	Asie du Sud centrale	55	48	
	Asie du Sud orientale	38	28	
	Asie occidentale	14	19	
	5. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique			Pourcentage (Les chiffres les plus anciens disponibles sont de 1990-1992 et les plus récents de 1997-1999.)
	Régions en développement	20	17	
	Afrique	29	28	
	Afrique du Nord	4	4	
	Afrique subsaharienne	35	34	
	Amérique latine et Caraïbes	13	11	
	Asie	19	16	
	Asie de l'Est	16	10	
	Asie du Sud centrale	25	23	
	Asie du Sud orientale	17	13	
	Asie occidentale	6	7	
Objectif 2. Assurer l'éducation primaire pour tous				
Cible 3. D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	6. Taux net de scolarisation dans le primaire			Pourcentage (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1998.)
	Au niveau mondial	80	84	
	Pays en développement	78	82	
	Pays en transition	91	96	
	Pays développés	97	98	
	États arabes et Afrique du Nord	74	76	
	Afrique centrale et Afrique de l'Ouest	50	57	
	Afrique australe et Afrique de l'Est	59	63	
	Amérique latine	85	94	
	Caraïbes	62	80	
	Asie de l'Est	96	97	
	Asie centrale	88	92	
	Asie du Sud et Asie occidentale	67	74	
	Pacifique	99	96	
	Europe centrale et orientale	85	93	
	Amérique du Nord et Europe occidentale	97	97	
	7. Proportion d'écopliers commençant la première année d'études dans l'enseignement primaire et achevant la cinquième	n.d.	n.d.	

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>
	8. Taux d'alphabétisation des 15 à 24 ans			
	Au niveau mondial	84	86	Pourcentage, total
		88	90	Pourcentage, hommes
		79	83	Pourcentage, femmes
	Pays en développement	81	84	Pourcentage, total
	Pays les moins avancés	57	65	Pourcentage, total
	Asie de l'Est et Océanie	95	97	Pourcentage, total
	Asie du Sud	61	68	Pourcentage, total
	Afrique subsaharienne	68	77	Pourcentage, total
	États arabes	69	79	Pourcentage, total
	Amérique latine et Caraïbes	92	94	Pourcentage, total
Objectif 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes				
Cible 4. Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard	9. Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, respectivement			Pourcentage (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1998.)
	Enseignement primaire			
	Régions en développement	0,83	0,87	
	Régions développés	0,95	0,96	
	Afrique du Nord	0,79	0,86	
	Afrique subsaharienne	0,82	0,85	
	Amérique latine et Caraïbes	0,95	0,95	
	Asie de l'Est	0,86	0,92	
	Asie du Sud centrale	0,71	0,79	
	Asie du Sud orientale	0,94	0,91	
	Asie occidentale	0,82	0,84	
	Océanie	0,94	0,93	
	Enseignement secondaire			
	Régions en développement	0,72	0,82	
	Régions développés	0,98	0,99 ^e	
	Afrique du Nord	0,76	0,90	
	Afrique subsaharienne	0,75	0,82	
	Amérique latine et Caraïbes	1,06	1,06	
	Asie de l'Est	0,73	0,82	
	Asie du Sud centrale	0,59	0,68	
	Asie du Sud orientale	0,87	0,93	
	Asie occidentale	0,69	0,74	
	Océanie	1,00	0,94	

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>
	Enseignement supérieur			
	Régions en développement	0,66	0,75	
	Régions développées	1,05	1,12	
	Afrique du Nord	0,52	0,72	
	Afrique subsaharienne	0,47	0,63	
	Amérique latine et Caraïbes	0,94	1,02	
	Asie de l'Est	0,49	0,51	
	Asie du Sud centrale	0,54	0,58	
	Asie du Sud orientale	0,82	1,11	
	Asie occidentale	0,66	1,10	
	Océanie	0,82	0,63	
10.	Taux d'alphabétisation des femmes de 15 à 24 ans par rapport aux hommes			
	Au niveau mondial	0,90	0,93	Taux d'alphabétisation des femmes par rapport au hommes
11.	Pourcentage de femmes salariées dans le secteur non agricole			Pourcentage
	Au niveau mondial	38	46	
	Pays développés	45	46	
	Pays en transition	46	49	
	Asie et Pacifique	38	44	
	Amérique latine et Caraïbes	37	41	
	Afrique	21	38	
	Moyen-orient et Afrique du Nord	21	21	(Les chiffres les plus récents disponibles pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord sont de 1999.)
12.	Proportion de sièges occupés par des femmes au parlement national			Pourcentage (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 2002.)
	Au niveau mondial	13	14	
	Pays nordiques	34	39	
	Europe–pays membres de l'OSCE ^f (y compris les pays nordiques)	17	17	
	Pays européens (non compris les pays nordiques)	16	15	
	Amériques	11	16	
	Asie	13	15	
	Afrique subsaharienne	9	13	
	Pacifique	5	13	
	Asie occidentale	5	4	

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>
Objectif 4. Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans				
Cible 5. Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	13. Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans			Décès pour 1 000 naissances vivantes
	Au niveau mondial	93	83	
	Régions développées	14	9	
	Europe	16	11	
	Régions en développement	103	91	
	Afrique	164	156	
	Afrique du Nord	88	46	
	Afrique subsaharienne	176	171	
	Amérique latine et Caraïbes	54	37	
	Asie	90	73	
	Asie de l'Est	46	40	
	Asie du Sud centrale	125	96	
	Asie du Sud orientale	77	54	
	Asie occidentale	70	64	
	Océanie	95	93	
	14. Taux de mortalité infantile			Décès pour 1 000 naissances vivantes
	Au niveau mondial	64	57	
	Régions développées	12	8	
	Europe	14	10	
	Régions en développement	70	63	
	Afrique	103	98	
	Afrique du Nord	63	39	
	Afrique subsaharienne	110	106	
	Amérique latine et Caraïbes	43	29	
	Asie	64	54	
	Asie de l'Est	37	31	
	Asie du Sud centrale	85	70	
	Asie du Sud orientale	54	39	
	Asie occidentale	53	51	
	Océanie	67	66	
	15. Proportion d'enfants d'un an vaccinés contre la rougeole			Pourcentage (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1999.)
	Au niveau mondial	74	72	
	Régions développées	83	91	
	Europe	81	89	
	Régions en développement	73	69	

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>
	Afrique	66	56	
	Afrique du Nord	82	91	
	Afrique subsaharienne	63	51	
	Amérique latine et Caraïbes	77	92	
	Asie	74	71	
	Asie de l'Est	98	89	
	Asie du Sud centrale	59	57	
	Asie du Sud orientale	72	80	
	Asie occidentale	81	82	
	Océanie	69	60	
Objectif 5. Améliorer la santé maternelle				
Cible 6. Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle	16. Taux de mortalité maternelle			Décès pour 1 000 naissances vivantes (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1995.)
	Au niveau mondial	430	400	
	Pays en développement	480	440	
	Pays les moins avancés	n.d.	1 000	
	Afrique	870	1 000	
	Afrique de l'Est	1 060	1 300	
	Afrique centrale	950	1 000	
	Afrique du Nord	340	450	
	Afrique australe	260	360	
	Afrique de l'Ouest	1 020	1 100	
	Asie	390	280	
	Asie de l'Est	95	55	
	Asie du Sud centrale	560	410	
	Asie du Sud orientale	440	300	
	Asie occidentale	320	230	
	Amérique latine et Caraïbes	190	190	
	Océanie	680	260	
	17. Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié			Pourcentage
	Régions en développement	42	53	
	Afrique subsaharienne	40	42	
	Afrique du Nord	42	64	
	Asie du Sud centrale	26	36	
	Asie de l'Est et du Sud-Est	49	69	
	Asie occidentale	59	64	
	Amérique latine et Caraïbes	76	85	

Objectifs et cibles	Indicateurs	1990	2000 ^{a, b}	Unité de mesure
Objectif 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies				
Cible 7. D'ici à 2015, avoir stoppé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	18. Taux de prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans	n.d.	n.d.	
	Estimations du taux de prévalence du VIH parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans			(Les chiffres les plus anciens disponibles au niveau mondial sont de 1999 et les plus récents de 2001.)
	Au niveau mondial	1,2	1,4	Pourcentage, total
		0,7	0,8	Pourcentage, hommes
		1,0	1,1	Pourcentage, femmes
				(Pour la ventilation régionale, les seuls chiffres disponibles sont ceux de 1999.)
	Régions développées	n.d.	0,2	Pourcentage, total
	Europe	n.d.	0,2	Pourcentage, total
	Régions en développement	n.d.	1,1	Pourcentage, total
	Afrique	n.d.	5,1	Pourcentage, total
	Afrique du Nord	n.d.	0,02	Pourcentage, total
	Afrique subsaharienne	n.d.	6,3	Pourcentage, total
	Amérique latine et Caraïbes	n.d.	0,5	Pourcentage, total
	Asie	n.d.	0,2	Pourcentage, total
	Asie de l'Est	n.d.	0,1	Pourcentage, total
	Asie du Sud centrale	n.d.	0,3	Pourcentage, total
	Asie du Sud orientale	n.d.	0,4	Pourcentage, total
	Asie occidentale	n.d.	0,01	Pourcentage, total
	Océanie	n.d.	0,2	Pourcentage, total
	19. Taux d'utilisation du préservatif sur le taux d'utilisation de la contraception ^h			Pourcentage
	Au niveau mondial	n.d.	7	
	Taux d'utilisation de la contraception			
	Au niveau mondial	57	67	
	20. Nombre d'enfants orphelins du sida			En millions (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 2001.)
	Total pour trois régions (88 pays)	0,9	13,4	
	Afrique	0,8	11,0	
	Asie	0,007	1,8	
	Amérique latine et Caraïbes	0,054	0,6	

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>	
Cible 8. D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres maladies, et avoir commencé à inverser la tendance actuelle	21. Taux de prévalence du paludisme et taux de mortalité lié à cette maladie				
	Taux de prévalence au niveau mondial	n.d.	n.d.		
	Taux de mortalité au niveau mondial	n.d.	148	Nombre de décès pour 100 000 enfants âgés de 0 à 4 ans	
	Pays développés	n.d.	0		
	Pays en développement	n.d.	166		
	Afrique				
	Afrique du Nord	n.d.	47		
	Afrique subsaharienne	n.d.	791		
	Asie				
	Asie de l'Est	n.d.	0		
	Asie du Sud centrale	n.d.	6		
	Asie du Sud orientale	n.d.	2		
	Asie occidentale	n.d.	26		
	Amérique latine et Caraïbes	n.d.	1		
	Océanie	n.d.	2		
	22. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des moyens de protection et des traitements efficaces contre le paludisme				Pourcentage
	Au niveau mondial	n.d.	n.d.		
	21 pays africains	n.d.	< 5	(Prévention)	
	14 pays africains	n.d.	50	(Traitement des enfants ayant la fièvre.)	
	23. Taux de prévalence de la tuberculose et taux de mortalité lié à cette maladie				Prévalence pour 100 000 habitants
	Taux de prévalence au niveau mondial	n.d.	123		
	Pays développés	n.d.	24		
	Pays en développement	n.d.	147		
Afrique	n.d.	187			
Afrique du Nord	n.d.	27			
Afrique subsaharienne	n.d.	223			
Asie	n.d.	153			
Asie de l'Est	n.d.	88			
Asie du Sud centrale	n.d.	196			
Asie du Sud orientale	n.d.	239			
Asie occidentale	n.d.	42			
Amérique latine et Caraïbes	n.d.	44			
Océanie	n.d.	217			

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>
	Taux de mortalité au niveau mondial	n.d.	28	Nombre de décès pour 100 000 habitants
	Pays développés	n.d.	5	
	Pays en développement	n.d.	33	
	Afrique			
	Afrique du Nord	n.d.	5	
	Afrique subsaharienne	n.d.	62	
	Asie			
	Asie de l'Est	n.d.	19	
	Asie du Sud centrale	n.d.	40	
	Asie du Sud orientale	n.d.	49	
	Asie occidentale	n.d.	11	
	Amérique latine et Caraïbes	n.d.	11	
	Océanie	n.d.	44	
	24. Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe	11	27	Pourcentage de cas détectés (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1995.)
		77	80	Pourcentage de cas soignés (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1995.)
Objectif 7. Assurer un environnement durable				
Cible 9. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	25. Proportion de zones forestières	30,3	29,6	Pourcentage
	26. Superficie des terres protégées pour préserver la biodiversité (par rapport à la superficie totale)	7,5	9,5	Pourcentage
	27. Énergie consommée (en kilogrammes d'équivalent pétrole) par dollar de produit intérieur brut (PPA)	279	228	Kilogramme d'équivalent pétrole par millier de dollars de produit intérieur brut (PPA) (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1999.)
	28. Émissions de dioxyde de carbone et consommation de chlorofluorocarbones qui appauvrissent la couche d'ozone (CFC)	1,15	1,13	Tonnes par habitant (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1998.)

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>
		1,1	0,15	Millions de tonnes de potentiel de destruction de l'ozone ^k (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1999.)
	29. Proportion de la population utilisant des combustibles solides ^l			Pourcentage
	Pays en développement	75	75	
	Afrique subsaharienne	82	79	
	Afrique du Nord et Moyen-Orient	46	40	
	Asie	80	79	
	Amérique latine et Caraïbes	n.d.	n.d.	
Cible 10. Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau de boisson salubre	30. Proportion de la population ayant accès de façon durable à une source d'eau meilleure (zones urbaines et rurales)			
	Au niveau mondial	77	82	Pourcentage, total
		94	95	Pourcentage, zones urbaines
		64	71	Pourcentage, zones rurales
	Afrique du Nord	86	90	
	Afrique subsaharienne	54	58	
	Asie de l'Est	71	76	
	Asie du Sud centrale	72	85	
	Asie du Sud orientale	72	78	
	Asie occidentale	n.d.	82	
	Amérique latine et Caraïbes	82	86	
	Océanie	40	48	
Cible 11. Réussir, d'ici à 2020, à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	31. Proportion de la population ayant accès à un meilleur système d'assainissement			Pourcentage
	Au niveau mondial	81	85	
	Afrique du Nord	94	96	
	Afrique subsaharienne	75	74	
	Asie de l'Est	56	70	
	Asie du Sud centrale	52	70	
	Asie du Sud orientale	73	80	
	Asie occidentale	95	97	
	Amérique latine et Caraïbes	85	86	
	Océanie	92	87	

Objectifs et cibles	Indicateurs	1990	2000 ^{a, b}	Unité de mesure
	32. Proportion des ménages ayant accès à la sécurité d'occupation des logements (en tant que propriétaires ou locataires)			Pourcentage de la population urbaine seulement
	Au niveau mondial	n.d.	71	(Les chiffres les plus récents disponibles sont de 1993.)
	Pays en développement	n.d.	62	
	Pays développés	n.d.	96	
	Afrique	n.d.	44	
	Asie et Océanie	n.d.	63	
	Europe	n.d.	96	
	Amérique latine et Caraïbes	n.d.	74	
	Amérique du Nord	n.d.	99	
Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement				
Cible 12. Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire	[Certains des indicateurs ci-après seront évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés, de l'Afrique, des pays sans littoral et des petits États insulaires en développement.]			
Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international	Aide publique au développement (APD)			
	Aide totale annuelle	53,0	51,3	Total en milliards de dollars des États-Unis (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 2001.)
		14,4	11,8	Milliards de dollars des États-Unis destinés aux pays les moins avancés
Cible 13. S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés	33. APD nette, en pourcentage du produit national brut des pays donateurs membres du CAD/OCDE ^m	0,33	0,22	Pourcentage, total (Les chiffres les plus récents disponibles sont de 2001.)
La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés; l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des PPTE et l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels; et l'octroi d'une APD plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté		0,09	0,05	Pourcentage affecté aux pays les moins avancés
	34. Proportion du montant total de l'aide publique au développement bilatérale	8,1	13,8	Pourcentage (les services sociaux de

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>
	34. Proportion du montant total de l'aide publique au développement bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE, allouée par secteur aux services sociaux de base	8,1	13,8	Pourcentage (les services sociaux de base concernent notamment l'éducation de base, les soins de santé primaires, la nutrition, l'eau potable et l'assainissement. Les chiffres les plus anciens disponibles sont de 1995-1996 et les plus récents de 1999-2000.)
	35. Proportion de l'APD bilatérale des pays donateurs membres du CAD/OCDE qui est déliée	59,4	81,1	Pourcentage
Cible 14. Répondre aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les conclusions de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale)	36. APD reçue par les pays sans littoral en tant que pourcentage du revenu national brut	13,0	6,6	Pourcentage
	37. APD reçue par les petits États insulaires en développement en tant que pourcentage du revenu national brut	5,3	2,1	Pourcentage
	Accès aux marchés			
Cible 15. Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement, par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme	38. Proportion du total des importations des pays développés en provenance des pays en développement (en valeur et à l'exclusion des armes) et des pays les moins avancés admise en franchise de droits ^a	49	65	Pourcentage en provenance des pays en développement (Les chiffres les plus anciens disponibles sont de 1996.)
		77	66	Pourcentage en provenance des pays les moins avancés (Les chiffres les plus anciens disponibles sont de 1996.)
	39. Taux moyens de droits appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays en développement ^o	6,8	5,8	Pourcentage imposé aux vêtements (Les chiffres les plus anciens disponibles sont de 1996.)
		10,6	9,8	Pourcentage imposé aux vêtements (Les chiffres les plus anciens disponibles sont de 1996.)
	40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage	1,9	1,3	Pourcentage

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>
	40. Estimation des subventions agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut	1,9	1,3	Pourcentage
	41. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales	n.d.	n.d.	
	Viabilité de la dette^p			
	42. Nombre total de pays ayant atteint le point de décision de l'initiative PPTE et nombre total de pays ayant atteint le point d'achèvement (cumulatif)	22	26	Ont atteint le point de décision
		1	5	Ont atteint le point d'achèvement
	43. Engagement d'allègement de la dette au titre de l'initiative PPTE	34	41	Milliards de dollars des États-Unis (montant cumulatif)
	44. Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire	18	18	Pourcentage
Cible 16. En coopération avec les pays en développement, formuler et appliquer des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile	45. Taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans Par sexe et total mondial	10	10,3	Pourcentage (Les chiffres les plus anciens disponibles sont de 1995 et les plus récents de 1999.)
Cible 17. En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement	46. Proportion de la population ayant accès de façon durable à des médicaments de base d'un coût abordable			Pourcentage (Les chiffres les plus anciens disponibles sont de 1987 et les plus récents de 1999.)
	Au niveau mondial	63	70	
	Pays en développement	55	65	
	Pays développés	n.d.	91	
	Afrique			
	Afrique du Nord	n.d.	83	
	Afrique subsaharienne	n.d.	47	
	Asie			
	Asie de l'Est	n.d.	84	
	Asie du Sud centrale	n.d.	44	
	Asie du Sud orientale	n.d.	77	
	Asie occidentale	n.d.	86	
	Amérique latine et Caraïbes	n.d.	64	
	Océanie	n.d.	77	

<i>Objectifs et cibles</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>1990</i>	<i>2000^{a, b}</i>	<i>Unité de mesure</i>
Cible 18. En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous	47. Nombre d'abonnés aux lignes téléphoniques et au téléphone portable sur 100 habitants			Sur 100 habitants (Les chiffres au niveau mondial les plus récents et les chiffres pour les pays développés et les pays en développement sont de 2001.)
	Au niveau mondial	10,1	32,3	
	Pays en développement	2,4	16,8	
	Pays développés	37,9	96,3	
	48. Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants et nombre d'internautes sur 100 habitants			
	Micro-ordinateurs			Nombre de micro-ordinateurs pour 100 habitants
	Au niveau mondial	2,3	9,4	
	Pays en développement	0,3	2,4	
	Pays développés	8,5	32,5	(Les chiffres au niveau mondial les plus récents et les chiffres pour les pays développés et les pays en développement sont de 2001.)
	Nombre d'internautes sur 100 habitants			Nombre d'internautes sur 100 habitants
	Au niveau mondial	0,05	8,1	
	Pays développés	0,41	30,3	(Les chiffres au niveau mondial les plus récents et les chiffres pour les pays développés et les pays en développement sont de 2001.)
Pays en développement	0,00	2,8		

^a Toutes les données dans la colonne 2000 sont les plus récentes dont on dispose. Toutes les données dans la colonne 1990 sont les plus anciennes dont on dispose. La mention « n.d. » indique qu'il n'y a pas de données disponibles au niveau mondial ou régional.

^b Les données concernant les indicateurs pour lesquels on est en passe d'atteindre les objectifs sont indiquées en italique et en gras.

^c L'indice d'écart de la pauvreté mesure l'ampleur de la pauvreté. Exprimé en pourcentage du seuil de pauvreté, il est obtenu en multipliant la proportion de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté par la différence entre le seuil de pauvreté et le revenu moyen de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Par exemple, si 30 % de la population disposent de moins d'un dollar par jour et si, en moyenne, la consommation ou le revenu de ces personnes est de 20 % en dessous du seuil de pauvreté (c'est à dire 0,80 dollar des États-Unis), alors l'indice d'écart de la pauvreté est de 6 %. Les chiffres indiqués ici sont des estimations de recherche de la Banque mondiale et sont basés sur la consommation.

^d Mesurée en tant que pourcentage cumulatif du revenu ou des dépenses au niveau mondial. Les chiffres sont des estimations de recherche de la Banque mondiale.

^e En raison du manque de données pour l'année, les États-Unis et le Canada n'ont pas été pris en considération dans cette moyenne.

^f Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

^g Les données les plus récentes disponibles sont pour 1995. Les données fournies pour 1990 ne sont pas comparables et ne peuvent donc servir à l'analyse des tendances.

^h Parmi les méthodes contraceptives, seul le préservatif est efficace pour prévenir la transmission du VIH. Le taux d'utilisation de la contraception est également utile pour suivre les progrès accomplis vers la réalisation des autres objectifs relatifs à la santé, à la parité des sexes et à la lutte contre la pauvreté. Le taux d'utilisation du préservatif n'étant mesuré que parmi les femmes qui vivent dans une union, il peut être complété par un indicateur sur l'utilisation du préservatif dans les situations à

haut risque. Ces indicateurs seront accompagnés d'un indicateur des connaissances et des idées fausses concernant le VIH/sida parmi les personnes âgées de 15 à 24 ans.

ⁱ Estimation du nombre d'enfants vivants âgés de 0 à 14 ans à la fin de 2001, dont le père ou la mère ou les deux parents sont morts du sida. À l'avenir, ce chiffre sera mesuré par la proportion d'orphelins parmi les enfants âgés de 10 à 14 ans qui fréquentent l'école.

^j La prévention est mesurée par le pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans qui dorment sous une moustiquaire imprégnée d'insecticide; le traitement par le pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans qui sont convenablement traités.

^k Les données concernent les pays développés.

^l Les chiffres sont des estimations préliminaires de l'OMS.

^m Comité d'aide au développement de l'Organisation de Coopération et de développement économiques.

ⁿ Non compris le pétrole et sans compter l'Islande et la Norvège.

^o L'Islande, la Norvège et la Suisse ne sont pas prises en compte. Les droits appliqués par les pays développés aux importations de produits agricoles en provenance des pays en développement ne sont pas disponibles.

^p L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés a été lancée en 1996. Les données les plus anciennes disponibles sont de 2000 et les plus récentes de 2002.
